



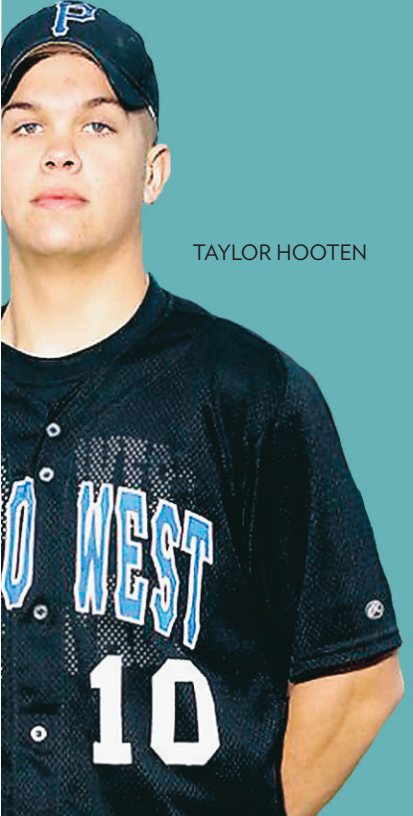
SPORTS

SOPHIE ALLARD
À LA COUPE
DU MONDE DE SKI
À LAKE LOUISE

PAGES 2 ET 3

DOPAGE
VICTIME
DES STÉROÏDES

PAGES 8 ET 9



TAYLOR HOOTEN

Une «talk radio»
sur la bande FM

Paul
Arcand
s'est trouvé
un nouveau
micro

STÉPHANIE BÉRUBÉ

Le 98,5 de la bande FM n'est plus COOL. Corus, propriétaire de la station de radio, a annoncé hier que, dès janvier, la fréquence serait occupée par une nouvelle station d'information, un *talk radio*, comme on dit dans le jargon, qui contiendra des émissions d'information, du sport, dont la diffusion des matchs des Expos, ainsi que des émissions de discussion, à commencer par une émission du matin qui sera animée par Paul Arcand. Un coup dur pour CKAC.

Hier matin, devant les médias, Corus a présenté une équipe

» Voir **ARCAND** en A4

AUTRES TEXTES
Page 1 du cahier Arts et Spectacles

Mon clin d'oeil **STÉPHANE LAPORTE**
Bush a fêté la Thanksgiving en Irak car c'est là que sont les dindons de la farce.

AUJOURD'HUI

Bandes dessinées	ACTUEL 6
Bridge	MONDE 5
Décès	MONDE 7
Feuilleton	ACTUEL 6
Forum	A 14 et 15
Horaire télévision	ARTS 10
Horoscope	MONDE 4
Loteries	A 4
Mots croisés	ACTUEL 6 et SPORTS 12
Mot mystère	ACTUEL 6
Observateur	MONDE 2
Petites annonces	MONDE 2 et AFFAIRES 2

Météo

Nuageux avec
averses,
maximum 5,
minimum -1,
plus de détails
en page
SPORTS 16



Hausse moyenne des taxes de 2,9 % dans la métropole

MONTREAL EN IMPUTE
LA FAUTE À QUÉBEC

SÉBASTIEN RODRIGUE

L'entrée en vigueur d'un nouveau rôle d'évaluation jumelée à des « dépenses exceptionnelles » se traduiront par un avis d'imposition

foncière à la hausse pour près des trois quarts des Montréalais en 2004.

Les fluctuations seront donc nombreuses à partir du 1^{er} janvier prochain. Dans le secteur résidentiel,

la moyenne des hausses est de 1,8 %, alors qu'elles se chiffrent à 3,9 % dans le secteur non résidentiel. Il y a néanmoins des écarts importants puisque le tiers des propriétaires résidentiels verront

baisser leur impôt foncier, tandis que près du quart connaîtront des hausses de plus de 5 %. Par exemple, le fardeau fiscal, tous secteurs

» Voir **MONTREAL** en A2

Devine qui vient dîner? Bush à Bagdad pour la Thanksgiving

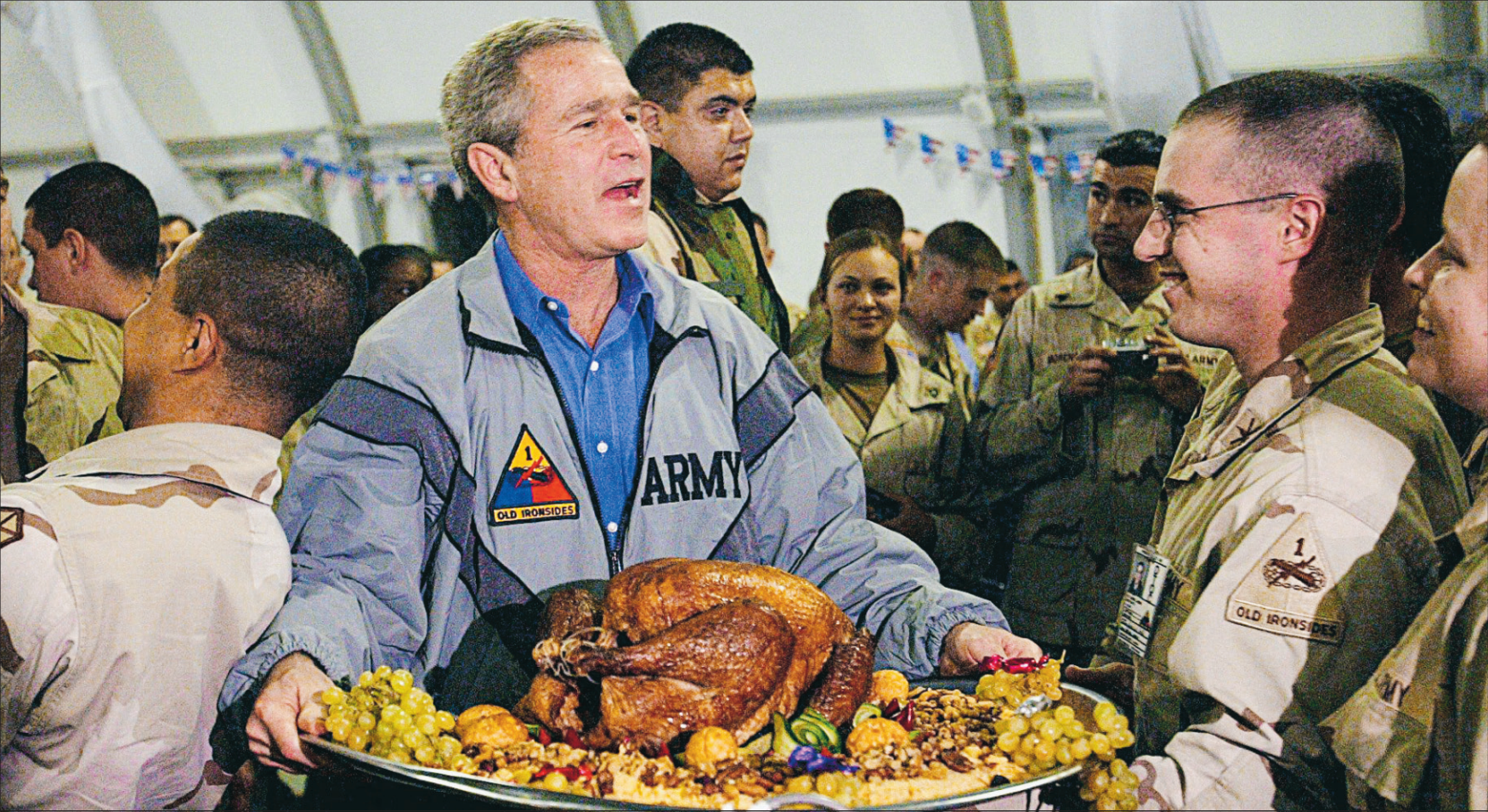


PHOTO AFP

Le président des États-Unis a effectué hier une visite secrète éclair aux troupes américaines déployées en Irak à l'occasion de la Thanksgiving. « Je cherchais un plat chaud quelque part, merci de m'avoir invité à dîner », a lancé George W. Bush longuement ovationné par 600 soldats de la 1^{re} division blindée réunis dans une grande salle de l'aéroport de Bagdad. Voir nos informations en page 3 du cahier Monde.

C'est la loi du silence à Saint-Charles-Borromée

ANDRÉ NOËL

Une bénévole de la résidence Saint-Charles-Borromée a confié cette semaine avoir été témoin de gestes odieux à l'endroit d'une résidente handicapée, celle-là même qui a été victime de propos menaçants enregistrés à l'insu du personnel. Mais la direction de l'établissement lui a ordonné de se taire, soutient-elle. Un préposé a par ailleurs fait de nouvelles confi-

dences concernant cette direction. « Pendant un certain temps, je m'occupais de plier et de ranger les vêtements à l'étage où habitait la résidente handicapée (appelons-la Marie) », a raconté la dame, qui est bénévole depuis huit ans au Centre Saint-Charles-Borromée, aussi appelé CHSLD Centre-Ville. « À plus d'une reprise, je suis entrée dans sa chambre et j'ai vu tous ses vêtements éparpillés sur le plancher. Il m'est arrivé aussi de

voir que ses vêtements neufs avaient été détruits à grands coups de ciseaux. C'était de la pure méchanceté. J'ai entendu des employés crier après Marie et la priver de cigarettes. » Lorraine et Diane — les soeurs de Marie, qui ont placé un magnétophone dans sa chambre au printemps — ont confirmé cette histoire de vêtements neufs coupés en lambeaux. Selon elles, Marie, qui a été transférée dans un autre établisse-

ment le 22 août, a deux plaisirs dans la vie : les vêtements et les cigarettes. D'ailleurs, une des scènes qu'a rapportées *La Presse*, lundi, portait sur le choix des vêtements. Le magnétophone enregistre une préposée disant à Marie qu'elle est « ben tannée ». « Je veux pas m'habiller de même... », se plaint Marie. Quelques secondes » Voir **SILENCE** en A6

Séguin renonce à l'idée de taxer les gains de loterie

En revanche, Québec imitera l'Ontario en augmentant les taxes sur le tabac sous peu

STÉPHANE PAQUET

Devant les réactions négatives suscitées par son projet de taxer les gains de loterie, le ministre des Finances a dû reculer. Par contre, les taxes sur le tabac, elles, vont augmenter dans les prochaines semaines. « Taxer les gains de loterie, c'est mort ! » s'est fait confier *La Presse* par une source en haut lieu à Québec, ce qui met ainsi fin aux volontés exprimées par le ministre Yves Séguin. La semaine dernière, le ministre des Finances s'offrait de nombreux

tribunes pour vendre son idée. « Dans une hypothèse où il y un gain important, disait-il au *Soleil* de Québec, ça serait facile à établir. On pourrait dire qu'en haut de telle pourcentage, les gens supporteraient une taxe. Comme citoyen, ça ne me scandaliserait pas. » Ce qui chicotait le ministre, c'est l'argent qu'il perd en ne taxant aucun gain de loterie. En 2001, cette « dépense fiscale » s'élevait à 514 millions, de l'argent qui aurait abouti dans les coffres de l'État si tous les gains de loterie avaient été additionnés aux revenus des contribuables.

Comme M. Séguin n'a pas précisé à partir de quel montant il souhaitait que le fisc aille puiser dans les gains de loterie, il est difficile d'évaluer combien il aurait pu récupérer de ce demi-milliard, lui qui fait face à des finances publiques dont l'équilibre demeure précaire. « C'est un montant global, mentionnait cette semaine Claire Massé, au ministère des Finances, à propos des 514 millions. Ça rapporterait moins que ça. » Québec aurait aussi dû s'entendre avec les autres provinces qui, comme le fédéral, n'imposent pas les gains de loterie. Le gouverne-

ment prévoit tout de même que Loto-Québec lui versera cette année un dividende de 1,464 milliard. **Le tabac plus cher sous peu** L'entente interprovinciale a été plus facile à obtenir sur la question du tabac. L'Ontario a annoncé cette semaine une hausse de sa taxe sur le tabac, qui se traduit par une augmentation de 2,50 \$ la cartouche. À Québec, on est clair : on ira dans le même sens et ce, sans attendre le prochain budget. » Voir **SÉGUIN** en A4

Obtenez tous les jours jusqu'à 50 % de réduction en classe Affaires.

Voyagez à la grandeur du pays avec nos nouveaux bas tarifs aller simple classe Affaires. Uniquement sur aircanada.com

Réservez dès maintenant sur aircanada.com ou appelez votre agent de voyages.

aircanada.com
.com c'est pas cher



.com gravir les échelons

ACTUALITÉS

LE BUDGET

Un budget inflationniste de 3,8 milliards

MONTRÉAL
suite de la page A1

confondus, augmente de 10,5 % à Westmount, tandis qu'il baisse de 2 % à Montréal-Nord.

Lors de la présentation du budget 2004 de la Ville de Montréal, hier, le responsable des finances au comité exécutif, Frank Zampino, a affirmé qu'il a été pris de court par le refus de Québec de respecter une partie du contrat de ville, ce qui l'a privé de revenus de 35 millions. « Si on avait eu ces 35 millions, j'aurais été capable de dire que les taxes résidentielles sont gelées et que les taxes non résidentielles augmentent de 0,6 % », a-t-il dit.

Le maire de Montréal, Gérald Tremblay, reconnaît qu'il outre-passe son engagement électoral en augmentant l'impôt foncier des

Montréalais, mais qu'il ne voulait pas hypothéquer le développement de la métropole. « Peu importe le contexte politique de Montréal aujourd'hui, il fallait prendre résolument ces décisions », a-t-il dit. Le maire a répété que tout cela ne serait pas nécessaire si Québec n'avait pas fait volte-face.

Lors de la période des questions à l'Assemblée nationale, le ministre des Finances, Yves Séguin, a indiqué hier qu'une annonce était imminente concernant le contrat de ville, sans donner davantage de précision. De son côté, le maire Tremblay souligne que les hausses seront reconsidérées si jamais Québec revoit sa décision quant au versement des sommes prévues dans le contrat de ville.

Le budget prévoit déjà que Québec versera 20 millions pour le

transport scolaire et l'impôt foncier du Palais des congrès, ce qui était prévu dans le contrat de ville signé avec le gouvernement péquiste. Il manque toutefois 35 millions provenant, entre autres, de la permission de taxer les terrains de stationnement et d'un meilleur financement du transport en commun. Montréal a néanmoins prévu des provisions de 1 % de son budget si jamais Québec refusait de payer ces deux enveloppes.

Budget inflationniste

Le budget de la Ville de Montréal est en hausse de 5,1 % pour s'établir à un peu plus de 3,8 milliards. Cette progression s'explique par des « dépenses exceptionnelles » liées à l'augmentation des contributions aux régimes de retraite (50 millions) et à la Société de transport de Montréal (14 millions). La Ville a aussi prévu 25 millions pour la réfection des infrastructures de l'eau et 15 millions pour le fonds de péréquation (5 millions) et différents projets comme le nouveau plan d'urbanisme (2,8 millions) et la politique de protection des milieux naturels (1 million).

Toutes ces dépenses expliquent la croissance du budget de 142 millions. Pour financer tout ça, la Ville puise 66 millions chez les propriétaires de nouveaux bâtiments et le reste dans les hausses de 2,9 % en moyenne (secteurs résidentiel et non résidentiel confondus). Le programme triennal d'immobilisation est en progression de 5,4 % par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 1,67 milliard.

Les transferts aux arrondissements s'élèvent à 942,7 millions en 2004, soit 29,3 millions de plus que l'année dernière. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal reçoit la plus importante part du gâteau avec une hausse de 8,9 %, mais 10 arrondissements ne reçoivent pas davantage de fonds pour des projets d'infrastructures.

Les investissements supplémentaires et les imprévus ont donc obligé l'administration Tremblay-Zampino à revoir légèrement à la hausse le fardeau fiscal des Montréalais. Mais les hausses du fardeau fiscal sont aussi dues à l'entrée en vigueur du nouveau rôle triennal d'évaluation et à l'harmonisation des taux.

L'administration Tremblay-Zampino a d'ailleurs inclus des mesures fiscales dans son budget pour limiter le choc du nouveau rôle triennal d'évaluation qui a atteint un niveau record de 129 milliards, en hausse de 29 %. La variation

des valeurs sera étalée sur trois ans et la taxe foncière sera imposée à des taux variables selon quatre catégories.

Le chef de l'opposition à l'hôtel de ville, Pierre Bourque a qualifié le budget 2004 d'« inflationniste ». « On dépense encore trop, il y a 11 % d'augmentation dans les dépenses d'administration, (...) 66 % des gens verront leur compte de taxes augmenter, c'est une mauvaise nouvelle », a-t-il laissé tombé quelques minutes après le dévoilement du budget.

Selon M. Bourque, les hausses de dépenses donnent des arguments supplémentaires aux défusionnistes parce que l'administration ne fait pas la preuve que la nouvelle ville procure des économies d'échelle. Le chef de l'opposition trouve aussi que l'administration Tremblay-Zampino a tort de mettre la faute sur Québec pour justifier les hausses de taxes alors que la croissance de l'économie montréalaise lui a rapporté davantage de revenus cette année.



PHOTO ARMAND TROTIER, LA PRESSE

Avec ce nouveau budget, la plupart des propriétaires voient leur taxe foncière augmenter.

Variation du fardeau fiscal entre 2003 et 2004 dans les différents secteurs de la Ville de Montréal (les pourcentages entre parenthèses sont négatifs)		
Secteur ou arrondissement	Propriétés résidentielles	Propriétés non résidentielles
Anjou	3,2 %	7,3 %
Baie-d'Urfé	8,0 %	8,9 %
Beaconsfield	(0,1 %)	4,1 %
Côte-Saint-Luc	0,3 %	(0,9 %)
Dollard-des-Ormeaux	3,8 %	4,3 %
Dorval	3,0 %	6,2 %
Hampstead	0,2 %	s.o.
Kirkland	3,6 %	4,6 %
Lachine	1,5 %	2,1 %
LaSalle	(2,0 %)	7,0 %
L'Île-Bizard	6,4 %	7,8 %
L'Île-Dorval	(3,6 %)	s.o.
MONTRÉAL-TERRITOIRE DE L'EX-VILLE		
Ahuntsic-Cartierville	0,5 %	1,9 %
Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce	4,7 %	2,2 %
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	0,0 %	1,1 %
Plateau-Mont-Royal	4,2 %	3,5 %
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles—Montréal-Est	(1,2 %)	2,7 %
Rosemont—La Petite-Patrie	2,3 %	3,0 %
Sud-Ouest	0,4 %	3,9 %
Ville-Marie	3,6 %	3,5 %
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	1,2 %	1,7 %
Montréal-Est (seul)	6,0 %	6,6 %
Montréal-Nord	(2,5 %)	(1,1 %)
Montréal-Ouest	2,0 %	3,3 %
Mont-Royal	5,4 %	9,0 %
Outremont	0,5 %	5,8 %
Pierrefonds	1,2 %	6,4 %
Pointe-Claire	5,6 %	6,5 %
Roxboro	0,0 %	3,8 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	5,6 %	3,6 %
Sainte-Geneviève	1,8 %	6,0 %
Saint-Laurent	4,3 %	6,9 %
Saint-Léonard	(4,1 %)	0,7 %
Senneville	12,4 %	6,9 %
Verdun	(0,9 %)	(1,0 %)
Westmount	9,2 %	14,4 %
Total > VILLE DE MONTRÉAL	1,8 %	3,9 %

RÉACTIONS AU BUDGET DE MONTRÉAL

Les propriétaires sont mécontents, les locataires se méfient

FRANÇOIS CARDINAL
et SÉBASTIEN RODRIGUE

L'Association des propriétaires du Québec (APQ) s'est dite « déçue » de la hausse des charges globales des contribuables, en particulier de celle de ses membres. « On est des consommateurs, on regarde notre compte de taxes et on n'est pas contents », a déclaré Martin Messier, président de l'organisme.

« Les contribuables sont encore déçus et même si, pour certains, le fardeau fiscal ne devrait pas trop augmenter ou diminuer très légèrement, il n'en demeure pas moins que l'espoir du contribuable de voir son fardeau fiscal diminuer dans les années à venir est encore plus faible, même si on nous a promis beaucoup de choses avec la venue de la grande ville », a-t-il ajouté.

Le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) prévient de son côté les locataires d'être vigilants en recevant leur prochain avis de renouvellement de bail. Le RCLALQ craint que les hausses d'impôts fonciers incitent certains propriétaires à augmenter les loyers davantage que ne le permet la Régie du logement. L'organisme invite d'ailleurs les locataires à vérifier la valeur réelle de l'avis d'imposition foncière de leur propriétaire pour l'année 2003 et l'année 2004 et de faire de même auprès du Conseil scolaire de l'île de Montréal pour les taxes scolaires.

Les entreprises « choquées »

Devant un budget inflationniste, le vice-président pour le Québec de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), Richard Fahey, s'est dit « choqué » de constater que les petits contribuables montréalais devront payer de leur poche pour l'absence de contrôle des dépenses de l'administration municipale.

« Quand on constate que les taxes augmentent de 1,8 % pour le résidentiel et de 3,9 % dans le non-résidentiel, eh bien ! ce sont les librairies, fleuristes et bouchers de Montréal qui paieront la note, a-t-il fait valoir. Ce sont les créateurs d'emplois qui assumeront un fardeau fiscal trois fois supérieur au contribuable résidentiel. Est-ce la meilleure façon de stimuler l'économie de Montréal ? »

Les commerçants exigent plus

C'est avec « regret » que la Chambre de commerce du Montréal métropolitain a constaté qu'encore une fois cette année Montréal n'a aucune marge de manoeuvre financière. Elle s'inquiète de son « hyperdépendance continue aux revenus fonciers ».

« Cette année encore, l'assiette fiscale foncière croît moins rapidement que les dépenses de la Ville, et cela, même si cette augmentation répond à des besoins criants tels que le transport en commun et la gestion de l'eau, a dit Benoît Labonté, président de la Chambre. Faute de nouvelles sources de revenus diversifiées, pré-

visibles et récurrentes, la Ville est obligée de négocier à la pièce des ententes avec Québec. Or, le peu d'empressement du nouveau gouvernement à respecter l'ensemble des engagements pris en 2003 dans le cadre du contrat de ville fait que ce sont encore les contribuables montréalais qui paieront la note. »

L'Institut de développement urbain du Québec (IDU) s'est dit « inquiet », hier, devant la hausse du fardeau fiscal des propriétaires immobiliers non résidentiels. Pour l'IDU, cette décision aura des répercussions sur la compétitivité des entreprises immobilières non résidentielles et sur la compétitivité même de la métropole.

Pierre Cléroux, président-directeur général de l'IDU Québec, s'est réjoui de voir la Ville de Montréal demander à Québec des modifications législatives qui lui permettraient de mettre en place, pour la prochaine année fiscale, un programme de dégrèvement sur les espaces vacants pour les immeubles non résidentiels de plus de cinq millions de dollars.

La prévision d'une somme d'un million de dollars dans le budget 2004 pour la protection des milieux naturels a ravi la Coalition verte qui milite ardemment pour protéger davantage d'espaces verts sur l'île de Montréal. « C'est un courageux virage vert pour une administration à court de ressources, le conseil a reconnu qu'il s'agissait d'un besoin urgent », dit David Fletcher de la Coalition verte.

Io, COMANDANTE DEL TEMPO.

LUMINOR MARINA 44 MM
RÉSERVE DE MARCHÉ
ÉTANCHE JUSQU'À 300 M
TITANE / ACIER POLI

PANERAI
LABORATOIRE D'IDÉES.

www.panerai.com

Célébrons 25 ans
d'excellence

CHÂTEAU D'IVOIRE

2020, rue de la Montagne • (514) 845-4651
www.chateaudivoire.com

ACTUALITÉS

DE MONTRÉAL

La Ville veut atténuer l'impact du fardeau fiscal des contribuables

FRANÇOIS CARDINAL

Le nouveau rôle d'évaluation de Montréal n'a pas laissé le choix à l'administration Tremblay-Zampino : deux mesures fiscales seront mises en place pour atténuer les variations trop brusques du fardeau fiscal des contribuables au cours des trois prochaines années.

En dévoilant le budget 2004 de la Ville, hier, le président du comité exécutif, Frank Zampino, a annoncé l'instauration de taux d'imposition variés ainsi que l'étalement sur trois ans des augmentations de l'impôt foncier. Tout cela était devenu nécessaire en raison de l'emballement sans précédent des valeurs foncières dans l'île.

« Le nouveau rôle d'évaluation présente des valeurs qui varient beaucoup entre les différentes catégories d'immeubles et entre les différentes ex-municipalités, a précisé M. Zampino. Nous avons donc d'abord décidé d'étaler la variation des valeurs foncières sur trois ans. Les 29 % de hausse en moyenne que l'on retrouve dans le secteur résidentiel seront divisés entre trois tranches équivalentes, soit un peu plus de 9 %. »

Ainsi, la valeur qui servira à établir l'impôt foncier de 2004 sera déterminée à partir de la valeur foncière de l'unité avant le dépôt du dernier rôle. Le tiers de la variation comprise dans le nouveau rôle sera par la suite soustrait ou ajouté, selon qu'elle augmente ou qu'elle diminue.

Le rôle a révélé une variation des valeurs très inégale d'un secteur à l'autre et d'une catégorie à l'autre. Ainsi, l'augmentation moyenne de la valeur des immeubles résidentiels frise 30 % dans l'île, plusieurs immeubles connaissent des hausses dépassant les 50 % et certains voient la leur diminuer.

Aussi, les hausses observées



PHOTO MARTIN ROY, LA PRESSE ©

En dévoilant le budget 2004 de la Ville, hier, le président du comité exécutif, Frank Zampino, a annoncé l'instauration de taux d'imposition variés ainsi que l'étalement sur trois ans des augmentations de l'impôt foncier.

dans l'Ouest-de-l'île sont comprises entre 25 et 35 % alors qu'au centre-ville, elle dépasse facilement les 35 %. Dans l'Est, l'augmentation est plus modeste, se situant aux alentours de 20 %.

« Nous avons donc choisi d'imposer également une taxe foncière avec

des taux qui varient selon quatre catégories d'immeuble, a expliqué M. Zampino. Nous ajoutons ainsi en 2004 une catégorie différente pour les immeubles de six logements et plus. Cette mesure nous permet aussi d'atténuer les impacts des hausses de taxes. »

Les hausses de valeur atteignent en effet des taux fort variés d'une catégorie à l'autre. Les immeubles de cinq logements et moins sont les plus touchés avec une hausse de 29,3 % tandis que les six logements et plus voient leur valeur grimper de 25,6 %. Pour

les deux autres catégories, non-résidentiel et terrains vagues, ils connaissent des hausses respectives de 14,6 % et 30,6 %.

AUTRE TEXTE
Un festival de taxes, l'éditorial de Michèle Ouimet, page A14.

Plus d'argent pour la mise en chantier de projets

Plus de 22 millions seront consacrés au Quartier des spectacles

FRANÇOIS CARDINAL

Les sommes dévolues aux projets d'investissement seront en hausse de 6,5 % l'an prochain à Montréal, une décision qui permettra à l'administration Tremblay-Zampino de concrétiser certaines idées toujours en plan tel que le Quartier des spectacles.

Le président du comité exécutif, Frank Zampino, a présenté hier le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2004-2006 de Montréal. Du coup, il annonçait qu'une enveloppe de 1,675 milliard était réservée pour la mise en chantier de bon nombre de projets durant cette période. Il s'agit donc, sur une base triennale, d'une hausse de 5,4 % par rapport au précédent PTI. En 2004, 592,4 millions seront ainsi déboursés.

La Ville étant partagée entre le centre et les arrondissements, ces deux entités se partageront le butin : les services centraux disposeront d'un peu plus d'un milliard sur trois ans, dont 348,9

millions en 2004, tandis que les arrondissements se partageront 644,5 millions sur trois ans, dont 243,5 millions en 2004.

Quartier des spectacles

Un des projets qui profiteront de ces investissements est le Quartier des spectacles, cette idée lancée par l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) et son président sortant, l'impresario Jacques K. Primeau. Plus de 22 millions seront consacrés à ce projet sur deux ans, dont 13,6 millions dès l'an prochain.

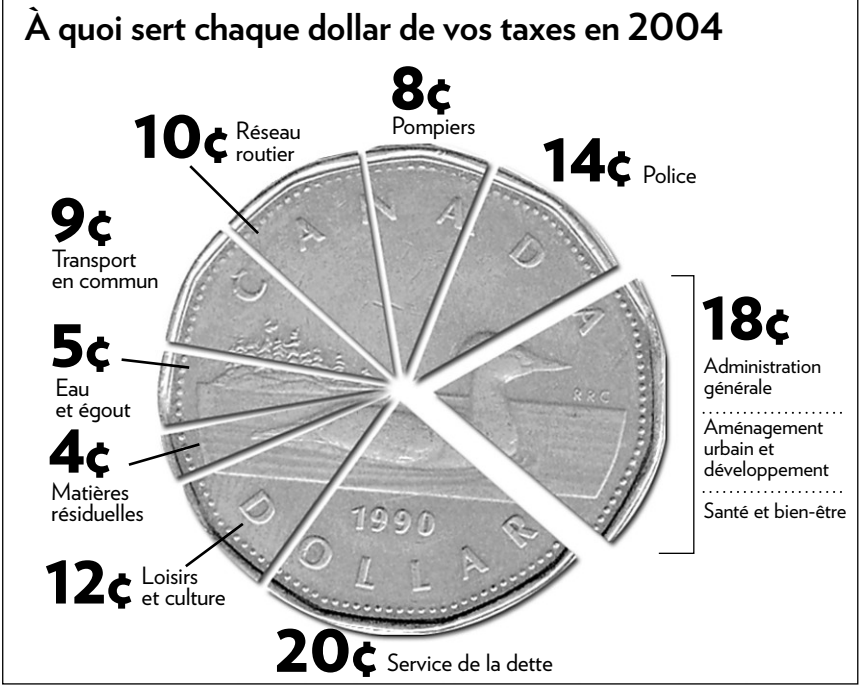
L'organisme mis sur pied pour veiller au développement harmonieux du territoire identifié (de la rue de Bleury à la rue Berri et de la rue Sherbrooke au boulevard René-Lévesque) a accouché la semaine dernière de propositions de développement mais refuse de les rendre publiques pour l'instant. « Elles seront soumises au conseil municipal à la mi-décembre », a précisé le président de Partenariat Quartier des spec-

tacles, Charles Lapointe.

Tout au plus indique-t-on dans le PTI que l'argent servira à l'aménagement de la place des festivals et de la place Eugène-Lapierre, au réaménagement des rues Jeanne-Mance, Sainte-Catherine et du boulevard René-Lévesque ainsi qu'à la mise en valeur du boulevard Saint-Laurent. « Plusieurs autres interventions, qui étaient dans les cahiers à dessein de la Ville depuis un bon moment, verront aussi le jour », a précisé M. Lapointe.

Il existe dans le secteur 25 salles de spectacles abritant près de 25 000 sièges, si bien que près de 85 % de toutes les dépenses montréalaises reliées à la culture se font dans ce quartier. On souhaite donc harmoniser le développement de ce secteur et le rendre plus attrayant pour les visiteurs.

Par ailleurs, la plus grosse portion du PTI, soit 75 %, sera affectée à des projets dits « de protection » : réfection des infrastructures routières (461,5 millions sur trois ans, dont 147,8 millions l'an prochain),



des infrastructures souterraines et des infrastructures liées à l'eau (392,3 millions d'ici 2006, dont 112,3 millions en 2004) ainsi que des bâtiments administratifs, communautaires et récréatifs (132,5 millions pour la période triennale, dont 64,8 millions l'an prochain).

D'autres projets d'envergure profiteront des emprunts que fera la Ville de Montréal :

> le réaménagement du parc du Mont-Royal (13,9 millions sur trois ans) ;

> l'acquisition d'espaces naturels d'envergure (36 millions sur trois ans, dont 12 millions en 2004) ;

> le réaménagement de l'échangeur du Parc-des Pins, dans le Plateau Mont-Royal (20,2 millions sur trois ans) ;

> la mise en place des mesures d'atténuation de la circulation liées au réaménagement de la rue Notre-Dame dans l'est de Montréal (14,8 millions au total, dont 4,6 millions au PTI 2004-2006).

L'harmonisation de l'impôt foncier se poursuit

SÉBASTIEN RODRIGUE

Montréal a poursuivi cette année l'harmonisation du taux de l'impôt foncier à un rythme quasi identique à l'année dernière, avec des baisses dans 14 secteurs qui vont de 0,7 % à 1,4 % et des hausses allant de 0,4 % à 5 %.

Selon la loi 170, Montréal doit se retrouver avec un taux unique d'impôt foncier d'ici le 31 décembre 2011, mais doit cependant limi-

ter les hausses annuelles à 5 % au titre de l'harmonisation dans les 28 anciennes municipalités, devenues des « secteurs ». Ce taux moyen cumulé évolue d'année en année et se situe à 1,68 \$ par 100 \$ d'évaluation en 2004. Ce taux inclut autant la nouvelle taxe sur l'eau que les tarifs imposés dans les différents arrondissements.

L'administration municipale doit aussi harmoniser les différentes tarifications pour financer, par exemple, la

collecte des matières recyclables. Il n'y a toutefois aucun changement à ce chapitre cette année, les variations touchant seulement le taux de l'impôt foncier.

Au chapitre du fardeau fiscal sur les résidences, il y a donc des baisses du taux de taxe de 1,4 % dans 11 secteurs et des hausses de 5 % dans 10 autres secteurs. Il y a seulement sept arrondissement sur 27 qui approchent le taux moyen de 2004.

Les taux varient encore beaucoup

selon les arrondissements. Dans les arrondissement de l'ex-ville de Montréal par exemple, le taux pour l'ensemble du secteur résidentiel a été établi à 1,81 \$ par 100 \$ d'évaluation, tandis qu'il se chiffre à 1,09 \$ à Baie-d'Urfé.

Pour le secteur non résidentiel, seulement six secteurs sur 28 connaissent une baisse due à l'harmonisation du taux de l'impôt foncier. Sur le territoire de l'ex-ville de Montréal, le taux moyen cumulé est de 5,28 par

100 \$ d'évaluation, tandis qu'il est de 4,03 à Saint-Laurent.

Les hausses de taxes peuvent toutefois dépasser le plafond de 5 % fixé par la loi. L'entrée en vigueur du nouveau rôle d'évaluation vient chambouler les avis d'imposition foncière à plusieurs endroits de la ville. Pour plus d'information sur les taux d'impôt foncier par arrondissement, on peut consulter le site de la Ville de Montréal au www.ville.montreal.qc.ca.

SUITES DE LA UNE

UN GRAND DOSSIER DANS LE CAHIER PLUS

Des enfants pour le Québec

Avec un taux de natalité famélique, le Québec est confronté à la perspective d'un vieillissement accéléré. Le cahier Plus de samedi propose un dossier spécial sur les défis démographiques du 21^e siècle.

À lire, samedi dans LA PRESSE



POUR JOINDRE LA PRESSE

La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9

ABONNEMENT (514) 285-6911 cyberpresse.ca/abonnement 1 800 361-7453

PETITES ANNONCES (514) 987-8363 petitesannonces@lapresse.ca 1 866 987-8363

DÉCÈS (514) 285-6816 decs@lapresse.ca

RÉDACTION (514) 285-7070

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien La Presse est publié et édité par La Presse, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier, Président et éditeur.

CKAC n'a pas l'intention de laisser partir Paul Arcand avant octobre 2004

ARCAND

suite de la page A1

solide. Cette nouvelle station remplacera COOL FM 98,5 qui n'existe déjà plus. Les animateurs de COOL se sont subitement retrouvés en vacances hier matin. Ils rencontreront bientôt les dirigeants de Corus pour savoir qui aura sa place au nouveau 98,5 dont les lettres d'appel et le nom ne sont pas encore définis. Pierre Arcand, grand patron de Corus pour le Québec, a déjà annoncé que la majorité des animateurs trouverait sa place à la nouvelle radio et qu'il était notamment très intéressé par Varda et Lucien Francoeur.

Jusqu'au 5 janvier, au 98,5, on entendra de la musique de Noël. Ensuite, la nouvelle station entrera en ondes avec un contenu de nouvelles et de commentaires.

Derrière le micro, la sexologue Julie Pelletier, le chroniqueur Érick Rémy, l'entraîneur Jacques Demers et Gilles Proulx, qui fait un retour à la radio. « Je devrais hériter du retour à la maison, raconte Gilles Proulx, ravi de cette nouvelle expérience. Il va y avoir beaucoup de liberté d'expression à ce poste. Nous allons parler de voyages, je vais faire des chroniques. La seule chose que je ne ferai pas, c'est entrer dans la vie privée des gens, ce que je n'ai jamais fait d'ailleurs. » Gilles Proulx a aussi l'intention de continuer d'animer l'émission du midi à TQS.

Le public cible de la nouvelle radio a entre 25 et 54 ans. Corus inclura dans sa programmation des capsules offertes par la station d'information continue du AM, Info 690, dont il est propriétaire. Il devrait y avoir un bulletin toutes les heures.

tin toutes les heures.

La rencontre s'est déroulée en l'absence de Paul Arcand, qui est déjà, pourtant, la figure de proue de la station dirigée par son frère Pierre. Il devrait être l'animateur de l'émission du matin. Le hic, c'est qu'il reste un an à son contrat avec CKAC. L'animateur de *Bonjour Montréal*, joint hier après-midi, a indiqué qu'il ne pouvait pas faire de commentaire. On a toutefois appris que CKAC n'a pas l'intention de le laisser partir avant la fin de son contrat, au mois d'octobre 2004. La situation est extrêmement délicate.

Pendant ce temps, à CKAC

Alors qu'hier, les gens de Corus célébraient l'arrivée d'une nouvelle radio, à CKAC, le nouveau propriétaire, Sylvain Chamberland, rassurait les troupes. Certains employés étaient in-

quiets de voir arriver un concurrent direct, pour la première fois. Qui plus est : un concurrent direct qui loge sur la bande FM, avec l'animateur-vedette de CKAC, ainsi que son chroniqueur de show-business, Érick Rémy, Gilles Proulx, un ex de CKAC, et les commentateurs des matchs des Expos, Mark Griffin et Jacques Doucet.

Le controversé Dr Mailloux avait aussi discuté avec Corus, mais il a finalement accepté de rester à CKAC, un contrat de trois ans en poche.

« Je leur ai dit : s'il y en a d'autres qui veulent partir, c'est le temps », lance Sylvain Chamberland qui n'a pas l'intention d'abandonner son bateau, même s'il admet qu'il se trouve dans une moyenne tempête.

M. Chamberland dirigeait déjà CKAC depuis deux ans quand il

a annoncé en septembre qu'il l'achetait, en partenariat avec l'éditeur Gaétan Morin qui fournit 80 % du capital.

Le tandem a fait une offre à Astral Média qui devait se départir du réseau Radiomédia qui comprend sept stations de radio AM et une FM, CFOM, à Québec. Seulement deux stations du lot sont profitables, dont CKAC à Montréal. Le tandem Morin-Chamberland débourse 12 millions pour cet achat.

À l'annonce du départ d'Arcand, le mois dernier, Sylvain Chamberland avait dit qu'il comptait rediscuter de l'entente avec Astral puisque les actifs de CKAC étaient modifiés. Hier, il a confirmé que son partenaire, Gaétan Morin, « parlait » avec Astral. Ni plus ni moins. Chez Astral, on a catégoriquement refusé de commenter.

Les finances des sociétés d'État seront passées au peigne fin par le gouvernement Charest

SÉGUIN

suite de la page A1

« Ça va monter. Dans les prochains jours, ça va suivre la hausse en Ontario », indique-t-on.

La taxe sur les produits du tabac a rapporté 867 millions à Québec l'an dernier. Pour justifier la hausse, le gouvernement Charest fera valoir les risques d'une reprise de la contrebande si les

taxes devaient être différentes entre les deux provinces et non la plus-value que représente toute hausse de taxes pour les coffres de l'État.

Mise à jour en décembre

Ceux-ci en ont pourtant bien besoin. D'ici 15 jours, le gouvernement Charest procédera à la mise à jour financière du gouvernement. Et celle-ci aura plus d'am-

pleur que les exercices comptables auxquels ont été habitués les journalistes parlementaires. « C'est clair que ça va être plus que la publication de la synthèse. Mais je ne pense pas qu'on va appeler ça un minibudget », précisait hier une source qui jongle encore avec différents scénarios.

Les libéraux entendent « faire état de la situation dans son ensemble, de l'héritage complet du

gouvernement précédent ». Les finances des sociétés d'État, incluant la Société générale de financement, précise-t-on, seront passées au peigne fin. « La SGF, c'est des gouffres. Le gouffre n'arrête pas de se creuser. »

Les libéraux ont songé pendant un instant à frapper fort en décembre, pensant présenter un minibudget. Mais les craintes qu'un trop grand coup d'éclat soit interprété par les

électeurs comme une façon de se défaire de ses promesses ont fait reculer l'équipe Charest. « On va maintenir le cap sur nos engagements », indiquait-on hier à Québec, en ajoutant que « des passages vont être plus durs que d'autres ».

Déjà, l'impasse budgétaire pour la prochaine année financière a été évaluée à trois milliards par le ministre Yves Séguin, avant les baisses d'impôt promises d'un milliard.

Haïti veut poursuivre un fabricant américain de jeux vidéo

AGENCE FRANCE-PRESSE

PORT-AU-PRINCE — Le gouvernement haïtien veut tenter des poursuites judiciaires contre une compagnie américaine de jeux-vidéo, la Rock Star Games, pour avoir lancé un jeu, battant tous les records de popularité aux États-Unis, qui encourage à tuer les Haïtiens, a révélé hier le quotidien haïtien le *Nouvelliste*.

Le gouvernement a confié le soin au ministère des Affaires étrangères haïtien d'engager les poursuites, ce jeu portant atteinte « à la dignité et à la sécurité des Haïtiens à travers le monde », ajoute le *Nouvelliste*.

Selon ce journal modéré, doyen de la presse haïtienne, le jeu incriminé, le « Grand Theft Auto vice city », a été importé en Haïti comme tous les autres jeux vidéo américains et se joue même dans le pays.

Le personnage central du jeu est un homme blanc dans la trentaine, Tommy Vercetti, chargé par son patron Sonny Forelli de retrouver son argent

perdu dans une transaction de drogue qui a mal tourné.

Il devra sur son chemin croiser des policiers véreux et des gangs de Cubains et d'Haïtiens qui veulent le supprimer dans le Miami (Floride) des années 80, précise le journal.

Pour venir à bout de ses adversaires, le personnage central utilise toute ce

qui lui tombe sous la main dans ce jeu décrit aux États-Unis dans une émission de la chaîne CBS « comme le jeu graphiquement le plus violent jamais conçu ».

La mention « kill the Haitians » (tuer les Haïtiens) n'est pas le nom du jeu mais l'une des missions de l'intrigue.

La semaine du 17 novembre au Québec, 5 gagnants ont reçu 100 000 \$ d'Extra.

Mettez de l'Extra dans votre vie.

18 ans +

3188199A

3188200S

Résultats
TVA, le réseau des tirages

LOTTO 649 Tirage du 2003-11-26

03 05 07 25 40 47
Complémentaire: (42)

GAGNANTS	LOTS
6/6 4	3 000 000,00 \$
5/6+ 13	64 015,00 \$
5/6 525	1 268,10 \$
4/6 27 676	46,10 \$
3/6 477 909	10,00 \$
Ventes totales:	22 949 023 \$
Prochain gros lot (appr.):	2 000 000 \$

Quebec 49 Tirage du 2003-11-26

02 04 08 21 30 34
Complémentaire: (33)

GAGNANTS	LOTS
6/6 0	1 000 000,00 \$
5/6+ 0	50 000,00 \$
5/6 25	500,00 \$
4/6 1 647	50,00 \$
3/6 29 168	5,00 \$
Ventes totales:	727 333,00 \$

Quebec 49 Tirage du 2003-11-27

26 38 41 50 Compl. (07)

Quintessence Tirage du 2003-11-27

3 746 4 5381

Extra Tirage du 2003-11-27

NUMÉRO: 121271

Banco Tirage du 2003-11-27

05 07 09 11 13 15 17 20 27 28
34 41 43 45 46 49 58 63 67 70

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

La Boîte à Loto ÉMISSIONS-TIRAGES LE LUNDI ET LE MARDI À 19h SUR LE RÉSEAU TVA

Les municipalités prient Martin de tenir promesse

GILLES TOUPIN

OTTAWA— Les municipalités canadiennes demandent au premier ministre désigné, Paul Martin, de mettre sa promesse de nouveau partenariat fiscal avec les villes à exécution le plus rapidement possible. Elles lui demandent de nommer, dès le 12 décembre, un ministre fédéral de premier plan qui serait responsable des négociations avec les villes et les provinces.

C'est ce qu'a déclaré hier le président de la Fédération des municipalités canadiennes (FCM) et maire de Gatineau, Yves Ducharme, lors d'une conférence de presse dans la capitale fédérale. M. Ducharme a également demandé à Paul Martin d'envoyer dès son premier budget un signal fort aux municipalités en exemptant ces dernières de la totalité de la taxe sur les produits et services (TPS), ce qui leur rapporterait immédiatement 465 millions de dollars supplémentaires.

Il a aussi exhorté M. Martin à faire connaître les détails du nouveau pacte fiscal qu'il entend offrir aux municipalités lors de son premier discours du Trône, dont un plan pour les négociations menant à la nouvelle entente fiscale, un engagement à des consultations à long terme avec les villes et une augmentation des dépenses d'infrastructures.

M. Duclarme a affirmé que l'allocation aux villes, envisagée par Paul Martin, d'une portion de 5 cents le litre de la taxe fédérale actuelle sur l'essence — qui se situe aujourd'hui à environ 10 cents le litre — serait une bonne façon de s'attaquer au déséquilibre fiscal dont souffrent les municipalités. Cette portion de la taxe d'essence permettrait aux municipalités de recueillir quelque 2,5 milliards de plus par année.

« C'est une option réaliste et réalisable, a estimé Yves Ducharme. Nous sommes donc encouragés par l'engagement non équivoque de Paul Martin en faveur d'une nouvelle entente pour les municipalités canadiennes, une nouvelle entente qui, selon les dires du nouveau premier ministre, inclura un nouveau partage de l'assiette fiscale. »

L'ancien président de la FCM et aujourd'hui chef du NPd, Jack Layton, a estimé que ce qu'offrait Paul Martin aux municipalités n'avait rien d'un pacte, contrairement à ce que pense Yves Ducharme. « Martin prévoit aider les municipalités, a commenté Jack Layton, en partageant avec les provinces les recettes de la taxe fédérale sur le carburant, mais à la condition que les gouvernements provinciaux affectent des sommes équivalentes. » M. Layton affirme que les provinces se débèment déjà pour ne pas faire de déficits et qu'elles n'ont pas les moyens de dépenser plus.

Le président de la FCM a insisté hier pour dire que les municipalités ne voulaient en aucune façon court-circuiter les provinces et faire affaire directement avec le gouvernement fédéral, faisant ainsi écho au premier ministre du Québec, Jean Charest, qui a rejeté récemment toute participation à une éventuelle conférence fédérale-provinciale-municipale.

« Soyons clairs ! a lancé Yves Ducharme. Nous ne voulons pas de ministère fédéral des affaires municipales. Un secrétaire d'État ou un ministre des affaires municipales n'aurait pas le pouvoir voulu et créerait à nouveau un conflit constitutionnel entre les provinces et le fédéral. » M. Ducharme croit qu'il faut plutôt un ministre puissant au sein du cabinet, un ministre qui pourrait présider un comité ministériel formé des ministres dont les portefeuilles touchent aux questions urbaines. « Celui à qui sera confié ce travail, a ajouté M. Ducharme, devra avoir une très forte relation de travail avec le premier ministre. »

Le Bloc québécois s'est élevé hier contre cette idée d'un ministre de premier plan chargé des questions municipales. Le porte-parole du Bloc en matières d'affaires intergouvernementales, Yvan Loubier, a affirmé qu'une telle nomination « représenterait une intrusion encore plus grande dans les champs de compétence du Québec ».

En lançant son appel à l'aide hier, Yves Ducharme a rappelé les problèmes chroniques de financement dont souffrent les municipalités partout au pays. « Les revenus municipaux ne suivent pas l'augmentation du coût de la vie, a-t-il dit. Nous devons tous reconnaître que pour chaque dollar d'impôt que payent les Canadiens, seulement 8 cents vont aux municipalités. De 1999 à 2003, les revenus du gouvernement fédéral ont augmenté de 16 % et ceux des provinces et des territoires de 21 %. Les municipalités ont bénéficié d'une augmentation de revenus de seulement 4 %. »



PHOTO PRESSE CANADIENNE

Le chef de l'Alliance, Stephen Harper, était visiblement de mauvaise humeur lorsqu'il a rencontré les journalistes, hier.

Le jupon des alliancistes dépasse...

Le critique de la famille réclamait une loi pour criminaliser l'homosexualité

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — À une semaine d'un vote crucial sur la fusion de l'Alliance canadienne et du Parti progressiste-conservateur, le chef allianciste, Stephen Harper, a été plongé dans l'embarras hier après qu'un de ses députés eut réclamé l'adoption d'une loi pour interdire l'homosexualité au pays.

Désirant limiter les dégâts afin de ne pas faire dérailler le projet de fusion, M. Harper a vite fait de démettre le député fautif de la Saskatchewan, Larry Spencer, de ses fonctions de critique en matière de questions familiales et a accepté son retrait temporaire du caucus de l'Alliance.

M. Harper a aussi vivement condamné les propos de M. Spencer, publiés hier dans le quotidien *Vancouver Sun*, en affirmant qu'ils ne correspondaient pas à la politique du parti.

« M. Spencer a dit des choses totalement inacceptables. (...) Ses propos ne représentent pas la politique du parti et ils ne représenteront pas la politique du nouveau parti », a déclaré M. Harper, qui était manifestement de mauvaise humeur.

Le chef allianciste, qui présidait hier une réunion de son caucus avant de prononcer un discours en soirée à Ottawa, a dit avoir confiance que cette sortie malheureuse de M. Spencer ne nuira pas aux efforts d'unir les deux partis de droi-

te pour affronter les libéraux de Paul Martin aux prochaines élections fédérales.

Le chef du PC, Peter MacKay, qui doit affronter une grogne de plusieurs des membres de son parti au sujet du projet de fusion, a aussi condamné les propos de M. Spence.

Le député fautif de la Saskatchewan, Larry Spencer, est démis de ses fonctions de critique en matière de questions familiales et se retire temporairement du caucus de l'Alliance.

cer. « Il n'y a pas de place pour de tels commentaires dans le genre de Parti conservateur moderne et rassembleur que nous voulons construire », a-t-il déclaré.

Dans l'entrevue qu'il a accordée au *Vancouver Sun*, M. Spencer a aussi lié la pédophilie à l'homosexualité, et a soutenu qu'il était possible pour des homosexuels reconnus, tels que le député néo-démocrate Svend Robinson, de devenir hétérosexuels. Selon lui, les homosexuels n'ont qu'à s'astreindre à un entraînement rigoureux, comme le font les haltérophiles ou d'autres athlètes.

Après avoir rencontré M. Harper, M. Spencer, un prêtre baptiste de 61 ans né aux États-Unis qui a immigré au Canada en 1974, a diffusé un communiqué de presse dans le-

quel il a présenté ses excuses à son chef, à son parti, aux membres du nouveau Parti conservateur et au député Robinson.

« Je retire ma déclaration selon laquelle je soutiendrais un projet de loi visant à criminaliser l'homosexualité. Je ne crois pas que le

comportement homosexuel devrait être criminalisé ou que les homosexuels devraient être persécutés. Je m'excuse d'avoir lié la communauté homosexuelle à la pédophilie. J'ai eu tort de faire un tel lien. Je présente mes excuses à mon collègue Svend Robinson. J'éprouve le plus grand respect pour M. Robinson en tant qu'individu et parlementaire », a-t-il affirmé dans un communiqué.

Présent au point de presse de M. Harper, M. Robinson a qualifié de « dégueulasses » les propos de M. Spencer. Il a soutenu que M. Harper aurait dû l'expulser du parti au lieu d'accepter son retrait temporaire.

« Il n'est pas le seul à penser comme cela au sein de l'Alliance canadienne. Je me demande bien pour-

«...quoi les progressistes-conservateurs au pays voudraient s'unir à un parti qui comprend des individus tels que Larry Spencer », a dit M. Robinson.

Depuis sa création, l'Alliance canadienne, et son prédécesseur, le Parti réformiste, tente de se défaire de cette image de parti homophobe. Mais les propos de M. Spencer minent les efforts de M. Harper de présenter son parti comme étant une formation politique modérée qui a pris de la maturité.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'un député de ce parti tient des propos semblables. En 1996, l'ancien député réformiste de la Colombie-Britannique, Bob Ringma, a soutenu qu'il n'apprécierait aucun problème à envoyer un employé homosexuel travailler dans une pièce à l'abri des regards des clients de son commerce.

Le député de l'Alberta Grant Hill, un médecin de formation qui siège toujours aux Communes, a aussi déjà déclaré que l'homosexualité était un « style de vie malsain ».

Les membres du Parti progressiste-conservateur farouchement opposés à la fusion de leur parti avec l'Alliance canadienne ont d'ailleurs utilisé l'intolérance affichée par certains députés alliés pour contrer le projet de fusion.

NOËL
la couleur
de la fête

LE 31

LE PULL TRICOT DENIM 39.95
Pur coton chiné comme un jeans, zip métal cousu à l'extérieur pour un nouvel effet mode, coutures surpiquées en contraste de couleur sur marine ou olive. P.m.g.tg. Rég. 70.00

LA CHEMISE RAYURES EN BIAIS 59.95
Une chemise habillée qui se distingue par la subtilité de son tissage rayé qui marie les tons de bleu et noir ou rouge et noir. 15 à 17 1/2 manches proportionnées. Rég. 85.00

LE TEE-SHIRT ATHLÉTIQUE 19.99
Un cadeau exclusif du 31. Maille côtelée pur coton avec bande contrastante insérée à la poitrine et au col. Marine, rouge, brique, vert. P.m.g.tg.ttg. Rég. 29.95

LE PULL RAYURES SOLAIRES 59.95
À Noël, on aime le charme du tricot pure laine artisanal, des chaudes couleurs de rouge, jaune, chocolat. M.g.tg. Rég. 85.00 Foulard 45.00, tuque 35.00

187681A

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO, LAVAL CARREFOUR LAVAL, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

The logo for the Simons Foundation, featuring a stylized circular icon with a diagonal line and the word "simons" in a bold, lowercase sans-serif font.

ACTUALITÉS

Saint-Charles-Borromée en deuil

NATHAËLLE MORISSETTE

La résidence Saint-Charles-Borromée était plongée dans le deuil hier, à la suite du décès du directeur général Léon Lafleur dont le cops a été retrouvé sans vie, mercredi. La tristesse se lisait sur le visage de plusieurs employés.

Hier midi, certains d'entre eux mangeaient en silence à l'extérieur de la bâtisse et étaient visiblement perturbés par les événements des derniers jours.

« On a rencontré la psychologue

pour lui expliquer comment on se sentait, mentionne Pierre Lachapelle, qui travaille dans les cuisines de l'établissement. Ça fait du bien d'en parler. »

Attristés, M. Lachapelle et plusieurs de ses collègues étaient consternés lorsqu'ils ont appris la triste nouvelle. « Je crois que M. Lafleur ne voyait pas comment il pourrait s'en sortir, ajoute Nicole Dumas, également préposée aux cuisines. C'est comme si tout s'effondrait autour de lui. »

Selon Chantal Côté, une étudiante

infirmière qui effectue un stage à Saint-Charles-Borromée, plusieurs patients sont affectés par la situation. « Certains pleurent et ont perdu l'appétit. C'est très triste à l'intérieur. »

Les patients font le point

À la suite des événements qui ont fait les manchettes cette semaine, certains bénéficiaires ont accepté de rencontrer les médias pour faire le point sur la situation.

Affligés par le départ de Léon Lafleur, les cinq patients qui ont té-

moigné tenaient tous le même discours. Même s'ils avouent que rien n'est parfait à Saint-Charles-Borromée, ils se disent convaincus que la plupart des patients y vivent des jours heureux. « Près de 95 % des gens hébergés ici sont contents », affirme Yvan Laroche, un patient.

Il ne souhaite pas que le nom de Saint-Charles-Borromée soit traîné dans la boue et tient à souligner le travail exemplaire de M. Lafleur. Les événements des derniers jours l'ont grandement stressé et il veut retrouver une

certaine sérénité à l'intérieur des murs de la résidence. « Nous vivons tous une tristesse profonde à la suite du départ d'un homme extraordinaire », ajoute Pierre Caron, président du Comité des résidents.

Selon lui, depuis que le cas d'une résidente victime de propos violents et menaçants a été révélé au grand jour, M. Lafleur a servi de bouc émissaire.

Afin de lui rendre hommage, un bouquet de fleurs a été déposé à l'extérieur de l'établissement.

Couillard ne regrette rien

PASCALE BRETON
ET MARIO CLOUTIER

QUÉBEC — Le ministre de la Santé, Philippe Couillard, estime avoir bien agi dans le dossier de l'hôpital Saint-Charles-Borromée. Le suicide du directeur Léon Lafleur ne change rien, dit-il, à sa volonté de faire toute la lumière sur les mauvais traitements imposés à une ancienne bénéficiaire handicapée.

M. Couillard a réitéré hier ses condoléances à la famille Lafleur. S'il a commenté cette semaine les propos de M. Lafleur, qui banalisaient « l'humour noir » des employés du CHSLD dans cette affaire, il ne s'en est jamais pris aux « qualités et à la valeur » du directeur de l'établissement, a-t-il souligné.

« Si aujourd'hui, dans le reste du réseau de la santé, la même situation se présentait, si les mêmes propos étaient tenus par un membre du réseau au sujet d'une situation aussi inacceptable que celle qui est rapportée, je ferais exactement les mêmes commentaires », a affirmé le ministre.

M. Couillard a précisé que « lorsqu'on questionne la direction, c'est notre responsabilité, c'est ma responsabilité de le faire. Lorsqu'on parle de la direction, on parle de l'équipe de la direction ». Il attend d'ailleurs toujours le rapport d'enquête commandé sur le CHSLD pour le 8 décembre.

Comme les autres parlementaires qui ont observé une minute de silence hier matin en l'honneur de Léon Lafleur, le ministre a refusé de blâmer les médias dans cette histoire. « On a certainement assisté à une tempête médiatique autour des événements. Elle a été personnalisée dans beaucoup de cas, dans mon cas elle ne l'a pas été. »

Le décès de M. Lafleur renvoie plutôt à la grande problématique du suicide au Québec. Selon M. Couillard, il faut être « attentif à dépisser les manifestations qui peuvent parfois être discrètes dans leurs familles, dans leurs proches, des gens qui vivent des difficultés ».

Le ministre n'a pas discuté personnellement avec M. Lafleur lorsque la tourmente a frappé, au début de la semaine. Ce sont des gens « expérimentés » du ministère et de la régie régionale qui l'ont rencontré, mais rien n'indiquait qu'il se trouvait dans une situation désespérée.

« C'est sûr que rétrospectivement, on se pose toujours ces questions-là, a-t-il glissé. Mais sur le moment, les gens qui l'ont rencontré n'ont pas relevé d'inquiétudes de ce côté-là. »

Pour sa part, le chef de l'opposition, Bernard Landry, a qualifié de « tragique » le décès de Léon Lafleur. Il s'est joint au concert d'élèves au sujet du directeur de l'hôpital Saint-Charles-Borromée.

« C'est triste de le dire, mais il y a laissé sa vie. Il prenait tellement à coeur le bon fonctionnement de cet hôpital », a souligné le chef du PQ.

La députée d'Hochelega-Maisonneuve, Louise Harel, a également offert ses condoléances à la famille et aux collègues de M. Lafleur. Elle connaît bien Saint-Charles-Borromée puisque son ancien conjoint et ex-député à l'Assemblée nationale, Michel Bourdon, est un bénéficiaire de l'établissement.

« Il est présentement à l'Hôtel-Dieu et n'a qu'un seul désir : rentrer chez lui, à Saint-Charles-Borromée. M. Lafleur a tout fait pour en faire un établissement plus humain », a-t-elle confié.



Certains patients de la résidence Saint-Charles-Borromée ont accepté de rencontrer les médias hier afin de faire le point sur la situation. Parmi eux, Yvan Laroche et Pierre Caron tenaient à préciser qu'ils sont très heureux de vivre à l'intérieur de cet établissement et qu'ils recevaient tous les soins nécessaires.

La Commission des droits de la personne aura du temps pour mener son enquête

ANDRÉ NOËL

La Commission des droits de la personne a annoncé hier qu'elle allait procéder à sa propre enquête sur le Centre Saint-Charles-Borromée. L'organisme cherchera à savoir si les brimades dont Marie a été victime ont violé la Charte des droits, notamment le droit à la sûreté, à l'intégrité et à la sauvegarde de la dignité.

« La Commission recueillera également tout élément de preuve sur toute autre situation individuelle dévoilée en cours d'enquête, ainsi que sur toute pratique, formelle ou informelle, utilisée à l'endroit des bénéficiaires par le personnel ou découlant des politiques de l'établissement et qui serait susceptible

de porter atteinte à ces mêmes droits », précise un communiqué.

Les enquêteurs de la Commission auront plus de temps pour faire leur travail que Jean-Jacques Camera, l'enquêteur nommé par la régie régionale de la santé de Montréal à la demande du ministre de la Santé. M. Camera doit remettre son rapport à la régie vendredi prochain.

Par ailleurs, la déclaration du premier ministre Jean Charest imputant aux médias une responsabilité dans le décès du directeur général de Saint-Charles-Borromée a semé l'inquiétude au Conseil de presse du Québec.

« Le tribunal d'honneur de la presse québécoise s'étonne en effet de la rapidité avec laquelle le

chef du gouvernement a porté cette accusation contre les médias d'information, alors que l'enquête publique annoncée par le ministre Philippe Couillard s'amorce à peine, déclare le Conseil, dans un communiqué diffusé hier. Il apparaît prématuré de jeter la pierre à la presse dans cette triste affaire simplement parce que celle-ci s'est conclue par la mort tragique du directeur du centre hospitalier. »

Le Conseil de presse entend effectuer sa propre analyse du travail des médias sur l'incident dont a été victime une résidente du Centre Saint-Charles-Borromée. Les conclusions seront communiquées publiquement au cours des prochaines semaines.

« Le Conseil tient dès maintenant à faire observer que l'abus dénoncé par la famille de la patiente est un sujet d'intérêt public, qui tend à questionner les méthodes de travail et les attitudes du personnel d'institutions publiques, et principalement du respect dû envers les clientèles du réseau de la santé. Un tel questionnement commande assurément un débat sur la place publique. »

Par ailleurs, le docteur Michèle Houde, pathologiste à l'Institut médico-légal de Montréal, a effectué l'autopsie de M. Léon Lafleur, hier. Le coronar a ensuite signé l'autorisation de disposition du corps. Il a indiqué après examen que M. Lafleur était mort par pendaison.

« Elle m'a dit que les choses allaient mal pour Léon Lafleur »

SILENCE
suite de la page A1

plus tard, on entend la préposée crier, probablement à propos d'une robe : « Laquelle tu veux ? Dépêche-toi ! J'suis pressée ! » ; puis ceci : « C'est ça (que) tu mets ! Point ! Ça va faire ! »

Lundi dernier, comme la plupart des matins, la bénévole s'est présentée au CHSLD du boulevard René-Lévesque. La télévision était allumée à l'étage où elle s'est rendue. Un résident écoutait justement un reportage sur les propos dont Marie a été victime.

« Le résidant m'a dit « Ça va mal », a raconté la bénévole. J'ai répondu : « Oui, ça va pas bien : j'en ai vu des choses et j'en sais bien long. » Je parle un peu fort ; l'infirmière m'a entendue. Peu de temps après, Madame (Suzanne) Darveau (la directrice de Saint-Charles), est venue me chercher.

« Mme Darveau m'a amenée dans une pièce et m'a demandé de ne pas parler. Elle m'a dit que les choses allaient mal pour Léon Lafleur (le directeur général, qui s'est suicidé dans un hôtel de Saint-Hyacinthe mercredi) et elle-même. Elle m'a dit encore : « Promettez-moi de

ne pas parler. » C'est la loi du silence dans cette résidence !

« J'ai dit à Mme Darveau : « Vous, Mme (Huguette) Dubé (commissaire locale à la qualité des services) et M. Lafleur, vous êtes dans la m... Elle a répondu : « Oui, nous sommes dans la m... »

Interrogée par *La Presse* mercredi, Mme Darveau a confirmé qu'elle avait discuté avec la bénévole, mais elle avait un autre souvenir de son échange avec elle. « Les résidents étaient anxieux à cause des événements, a-t-elle dit. J'ai demandé sa collaboration à la bénévole, parce qu'elle parlait fort. Je lui ai demandé d'être plus discrète, mais je ne lui ai pas dit de ne pas parler. Quand je suis montée la voir à l'étage, je ne savais pas ce qu'elle savait ; je ne savais même pas qu'elle parlait de X (Marie). »

Quand *La Presse* lui a dit que la bénévole avait vu des vêtements de Marie détruits à grands coups de ciseaux, Mme Darveau s'est spontanément exclamée : « Hein ? ! Elle sait ça, elle ! » Puis elle n'a pas voulu répondre à aucune autre question.

Par ailleurs, un préposé aux bénéficiaires a confié que les deux employés qui ont fait croire à Marie

qu'un maniaque se masturbait en la regardant par la fenêtre de sa chambre ont été suspendus sans solde pendant deux jours, et non pendant trois jours comme l'avait affirmé M. Lafleur au cours d'une entrevue.

Leur dossier a été étudié en juin, mais les suspensions n'ont été appliquées qu'en octobre, a ajouté le préposé, qui trouve cette mesure curieuse. Selon lui, ces deux employés avaient déjà fait l'objet de plaintes, alors que M. Lafleur a dit, au cours de l'entrevue, qu'il s'agissait de très bons employés.

Les dossiers disciplinaires sont en partie « nettoyés » chaque année, en vertu de la convention collective, a ajouté le préposé. Un des deux employés aurait déjà été actif dans la direction du syndicat, a-t-il précisé. « M. Lafleur était mal informé par l'équipe de direction », a-t-il dit.

Aucune de ces informations n'a pu être confirmée. Depuis l'éclatement de la crise, lundi, il est difficile d'avoir des réponses à des questions aussi précises. « Je ne suis pas au courant, mais je ne suis pas placée pour connaître tous les détails, a dit hier la directrice des communications, Lyse Charlebois.

Je sais seulement qu'un des employés suspendus a pris congé. »

Quelques minutes plus tard, Mme Charlebois a rappelé *La Presse* pour nous assurer que le nouveau directeur général par intérim, Michel Bouffard, nommé par le conseil d'administration, donnerait des réponses à ces questions aujourd'hui (vendredi).

Mme Charlebois se dit assurée que Jean-Jacques Camera, l'enquêteur nommé par la régie régionale de la santé de Montréal à la demande du ministre de la Santé, Philippe Couillard, pourra facilement faire toute la lumière. Mais il n'aura pas grand temps pour faire son enquête : il doit remettre son rapport à la régie régionale le 5 décembre, soit vendredi prochain, a dit Mme Charlebois.

Le préposé, qui ne veut pas être identifié, craint que M. Camera ait seulement le temps de rencontrer l'équipe de direction de Saint-Charles-Borromée et de compiler des documents choisis, sinon épurés. Une résidente affirme que des événements importants — comme des chutes de patients — ne sont même pas consignés dans les dossiers.

Ottawa dit non à l’exploration gazière dans le Golfe

CHARLES CÔTÉ

Citant entre autres les impacts négatifs inévitables sur baleines, le ministère fédéral des Pêches et Océans a rendu un dernier avis, toujours défavorable, aux projets d’exploration gazière dans le golfe du Saint-Laurent.

Pêches et Océans a rendu cet avis après avoir étudié les mesures d’atténuation proposées par la firme GSI. Cette société de Calgary a un mandat d’Hydro-Québec pour effectuer une série de relevés sismiques au sud et à l’est de l’île d’Anticosti.

L’avis a été transmis à l’Office national de l’énergie (ONE), organisme fédéral qui accorde les permis d’exploration gazière en eaux canadiennes. « L’ONE n’a d’autre choix

que de dire non, estime le biologiste Robert Michaud, porte-parole d’une coalition qui s’oppose aux projets d’Hydro-Québec. Les avis sont clairs : on s’avance même à dire qu’il n’y a pas de façon d’atténuer les risques. »

Outre les écologistes et les scientifiques, la coalition qui s’oppose à l’exploration gazière comprend des associations de pêcheurs et touristiques.

Le porte-parole de l’ONE, Denis Tremblay, a indiqué qu’il ne savait pas quand la décision serait prise au sujet de la demande de permis de GSI. Il affirme toutefois qu’il est encore possible que l’ONE accorde le permis en dépit de l’avis défavorable de Pêches et Océans.

Le projet de GSI fait partie d’un projet de 330 millions sur 10 ans

annoncé l’an dernier par Hydro-Québec, qui a indiqué hier qu’elle ne ferait pas de commentaire avant la décision de l’ONE.

L’avis de Pêches et Océans répond à quatre questions qui subsistaient selon l’ONE quant aux impacts possibles de l’exploration gazière par sondage sismique. Ces sondages émettent de puissants sons avec un canon à air comprimé. Ces sons peuvent, à courte distance — 500 mètres, peut-être plus — endommager l’ouïe des baleines.

Dans un rayon plus étendu de 30 kilomètres, les baleines peuvent être dérangées dans leurs comportements vitaux d’alimentation ou d’accouplement, ce qui mettrait leur survie en péril.

La société GSI se proposait d’utiliser des détecteurs sonores afin de

réagir si certaines baleines s’approchaient à moins de 500 mètres. Mais les scientifiques de Pêches et Océans estiment que cette méthode permettrait de détecter seulement une baleine sur trois. « Ces instruments ne peuvent détecter tous les mammifères marins », affirme-t-on dans l’avis.

Pêches et Océans affirme en outre que le territoire marin visé par le projet GSI/Hydro-Québec est fréquenté par « plusieurs espèces en péril pendant la période visée par les travaux ». Le Ministère conteste en outre le niveau sonore de 180 décibels choisi par GSI comme une limite à respecter pour éviter de blesser l’ouïe des baleines. Les baleines se servent de leur ouïe non seulement pour communiquer, mais aussi pour se repérer.

« Il est donc probable que les activités d’exploration interfèrent avec les migrations d’un certain nombre d’individus associés à des espèces en péril, en particulier le rorqual bleu, le rorqual commun et, dans une moindre mesure, le marsouin commun », peut-on lire dans l’avis.

Pêches et Océans ne s’est pas contenté de répondre aux quatre questions qui demeuraient en suspens selon l’ONE. Les scientifiques du Ministère ajoutent que les mesures proposées par GSI n’ont pas répondu de façon satisfaisante à plusieurs autres préoccupations. En particulier, les impacts de l’exploration sur le crabe des neiges, l’une des plus importantes pêches dans le Golfe, seraient toujours inconnus.



Trop de blancs dans votre couverture?



0\$

Mobilité

Offre exclusive* aux clients de Fido^{MC}

- Échangez votre téléphone Fido contre un téléphone Mobilité GRATUIT !
- Obtenez jusqu’à 6 mois d’appels locaux illimités
- Nous tenterons même de vous fournir les mêmes indicatif régional et quatre derniers chiffres de votre numéro de téléphone cellulaire actuel
- Profitez d’un réseau cellulaire sur lequel vous pouvez compter

Magasins Espace Bell et Bell Mobilité



Et bien simple.^{MC}



- Auteuil**
Entreprise Yaco enr.
5330, boul. des Laurentides
(450) 628-9366
- Dorval**
J.D. Mobilité
10925, chemin Côte-de-Liesse
(514) 422-0511
- Granby**
Bell Mobilité
590, boul. Boivin
(450) 378-3618
- Hull**
Action Solutions Radio Inc.
73, rue Jean-Proulx
(819) 777-0999
- Joliette**
Boutique du téléphone
127, boul. St-Charles Borromé N.
(450) 752-5030
- Lachine**
CBCI Telecom inc.
2409, 46e Avenue
(514) 422-3334
- Lafontaine**
Cosat
2121, boul. Labelle
(450) 431-5122
- Laval**
Metro Com Canada
800, boul. Chomedey (120)
(450) 687-4000
- Longueuil**
Cellcom
650, place Trans-Canada
(450) 463-7777
- Triacom
2771, boul. Jacques-Cartier Est
(450) 928-2244
- Montréal**
ABCO Telecom inc.
8900, rue Lajeunesse
(514) 389-8900
- CelluMTL
Complexe Desjardins
(514) 282-3388
- Citécell
5450, rue St-Patrick (101)
(514) 762-2000
- Télécentre Québec
6855, rue St-Jacques Ouest
(514) 485-5222
- Salaberry-de-Valleyfield**
Librairies Boyer Itée
10, rue Nicholson
(450) 373-6211
- Sherbrooke**
Gobeil et Filles
4505, boul. Industriel
(819) 563-0406
- St-Eustache**
Communications J.D.
66, rue Dubois (107)
(450) 974-7444
- Terrebonne**
Her-Comm
1729, chemin Gascon
(450) 964-7777

Aussi offert dans les magasins Espace Bell.

Sur la base des cartes de couverture des réseaux numériques et de transmission de données à commutation de paquets de Microcell et de Bell Mobilité.
*Cette offre est d’une durée limitée et vise exclusivement les clients de Microcell qui présentent une facture de Microcell datée de juillet 2003 ou d’une date ultérieure. Les clients doivent remettre leur téléphone Microcell activé ainsi que leur carte SIM pour obtenir l’un des téléphones illustrés ici à 0 \$. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre. Recevez 2 mois d’appels locaux illimités suite à un engagement de 12 mois ou recevez 6 mois d’appels locaux illimités suite à un engagement de 24 mois. Certaines conditions s’appliquent. Offre sujette à changement/annulation sans préavis. Photo à titre indicatif. Le choix des appareils peut varier d’un magasin à l’autre. Fido et Microcell sont des marques déposées de Microcell Solutions.

POLITIQUE

Garderies: la limite des absences abandonnée... mais pas le projet de grève du 11 décembre

PASCALE BRETON

QUÉBEC — Même si le gouvernement met sur la glace l'idée de limiter les absences dans les garderies ainsi que toutes les autres mesures administratives proposées, les centres de la petite enfance maintiennent pour l'instant leur journée de grève du 11 décembre.

Pour calmer la grogne croissante qui s'est installée dans le réseau des services de garde à la suite des annonces des dernières semaines, le ministre en titre, Claude Béchar, et la ministre déléguée à la Famille, Carole Théberge, ont rencontré tour à tour les garderies privées, celles en milieu familial et les CPE hier pour renouer le dialogue.

Au terme de ce blitz, la ministre Théberge a confirmé que la mesure limitant les absences globales à 10 %

— ce qui sur le terrain correspond à une banque de 26 jours de congé par enfant — est abandonnée. « Toutes les mesures que nous avons proposées et qui étaient applicables plus tard, nous les mettons de côté pour l'instant. Nous allons travailler ensemble. Nous avons tous le même objectif, c'est-à-dire de donner accès à plus d'enfants et de parents possibles aux places. C'est un grand consensus. Maintenant, de quelle façon nous allons le faire, nous allons le voir ensemble », a déclaré la ministre.

Le ministère repart désormais « à zéro », a aussi indiqué M^{me} Théberge. La balle est dans le camp des différents groupes impliqués, ils sont attendus à la table de travail pour la suite des choses.

Si les rencontres ont semblé constructives pour l'Association des garderies privées du Québec et le Re-

groupement des éducatrices en milieu familial, un dialogue de sourds semble toujours persister entre le gouvernement et l'Association québécoise des centres de la petite enfance.

Au terme de la réunion, l'AQCPÉ disait d'ailleurs ignorer que le gouvernement renonçait à imposer, du moins pour le moment, une limite aux absences.

« Pour nous ce n'est pas une surprise. Nous nous attendions à cette rencontre et à ce style de rencontre. Le gouvernement n'a pas pris d'engagement, il a simplement été à l'écoute. Le gouvernement a aussi reconnu que le réseau, le milieu, était rendu dans un cul-de-sac », a indiqué la présidente de l'AQCPÉ, Hélène Potvin.

L'association doit de nouveau consulter ses membres au cours des pro-

chains jours, mais pour l'instant, le plan d'action est maintenu, incluant la journée de grève du 11 décembre, a-t-elle ajouté.

Le gouvernement Charest s'est fixé l'objectif de trouver des places rapidement pour compléter le réseau de 200 000 places. Au cours des dernières semaines, il a fait savoir qu'il entendait atteindre son objectif en augmentant le taux d'occupation dans les garderies et en limitant le taux d'absence.

Des CPE et, dans une moindre mesure des garderies privées, accueillent moins d'enfants que le nombre de places inscrites à leur permis, souvent pour diminuer les ratios entre le nombre d'éducateurs et le nombre d'enfants dont ils ont à s'occuper. Le gouvernement estime que 19 000 places sont ainsi « dormantes ».

Plusieurs parents inscrivent aussi

leurs enfants à temps plein à la garderie et n'utilisent dans les faits le service que trois jours par semaine. C'est de là que venait l'idée d'imposer une limite d'absences qui a suscité un tollé.

Pour favoriser le développement de places à temps partiel et ainsi mieux répondre aux besoins des parents, l'Association des garderies privées du Québec a proposé hier au gouvernement de mettre en place des mesures incitatives, sous la forme de subventions, pour les garderies qui encourageront cette avenue. Une proposition qui semble avoir reçu un bon accueil.

« Nous sommes des gens de terrain. Qu'on arrête d'adopter, dans n'importe quel gouvernement, des mesures coercitives où on veut taper avec la baguette », a lancé le président de l'AGPQ, Sylvain Lévesque, visiblement ravi de la rencontre.

EN BREF

Les accusés sont coupables six fois sur 10

L'accusé a été reconnu coupable dans six causes sur 10 entendues par les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, au Canada, durant l'exercice 2002-2003.

Selon Statistique Canada, le tiers des causes ont été suspendues, retirées, rejetées ou se sont conclues par une libération. Trois pour cent des causes se sont terminées par un acquittement. Le tribunal a mis fin aux 3 % restants des causes pour une autre raison, par exemple, le transfert à une cour supérieure ou à une autre juridiction.

La probation a été la sanction la plus courante. Elle a été imposée dans 46 % des causes ayant obtenu un verdict de culpabilité. A titre de comparaison, on a infligé une peine d'emprisonnement dans 35 % des cas et une amende dans 33 % des dossiers. Plus de la moitié des peines d'emprisonnement étaient d'une durée d'un mois ou moins.

Le délai nécessaire pour traiter une cause s'allonge. En 2002-2003, le délai moyen écoulé entre la première et la dernière comparution a été de 197 jours, comparativement à 136 en 1994-1995.

Les crimes de violence ont représenté 27 % des causes entendues par les tribunaux, les crimes contre les biens, 23 %, et les infractions contre l'administration de la justice, notamment le défaut de se conformer à une ordonnance et les manquements aux conditions d'une probation, 17 %. Les délits de la route ont représenté 14 % des causes, comparativement à 7 % pour les autres crimes tels que la perturbation de la paix publique.

Les autres causes avaient trait à des infractions à des lois fédérales autres que le Code criminel.

Presse Canadienne

Irak : Ottawa avait dit oui à Washington

Le Canada avait offert à Washington d'envoyer entre 600 et 800 soldats prendre part à la guerre en Irak. Mais l'offre a été retirée quand Ottawa a annoncé que le Canada enverrait plutôt des troupes en Afghanistan.

C'est ce que révèle des documents du ministère de la Défense sur lesquels le « National Post » a pu mettre la main.

Selon ceux-ci, les préparatifs en vue d'une contribution canadienne étaient passablement avancés, en février dernier. À l'époque, les journalistes n'arrivaient pas à arracher au premier ministre Jean Chrétien une réponse claire quant à ses intentions sur l'Irak.

Un régiment canadien aurait rejoint les forces britanniques, soit de manière autonome, soit en s'intégrant à une brigade du Commonwealth comptant aussi des troupes australiennes et néo-zélandaises.

Presse Canadienne



Magasiner est facile avec notre **NOUVELLE** carte-cadeau !

ÉCONOMISEZ GROS !



MÉMOIRE VIDÉO UMA DDR 32 Mo

TOSHIBA SATELLITE A30-7JP

- Processeur mobile Intel Celeron à 2,6 GHz
- Mémoire SD RAM DDR 256 Mo
- Disque dur 40 Go
- Lecteur optique combiné CD-RW/DVD
- Réseau local sans fil intégré 802.11b
- Écran TFT 15,0 po
- Windows XP^{MC} édition familiale

521626/521627

ÉCONOMISEZ 250 \$

Prix après rabais

1449⁸⁵

Notre prix 1699,85 Rabais instantané -250 \$



SONY GRAVEUR INTERNE CD-R/RW 52X

- 52x24x52

501053

Prix après rabais

99⁹⁵

Notre prix 129,95 Rabais postal - 30 \$



EPSON TOUT-EN-UN COULEUR CX3200

- Imprimante, copieur et scanner
- Imprime jusqu'à 14 pages/min en noir, 10 pages/min en couleurs
- Imprime jusqu'à 5 760 x 720 ppp optimisés
- Numérisation optique 600 ppp, 48 bits

508365

ÉCONOMISEZ 100 \$

Prix après rabais

79\$

Notre prix 179 \$ Rabais postal 30 \$ US* (40 \$ CAN) et instantané -60 \$ Code de bon : 67844 *D'après un taux de change de 30 %.



ÉTUI RIGIDE GRATUIT (OFFRE POSTALE)

Zire 21 ORDI DE POCHE 21

- Mémoire de 8 Mo
- Processeur ARM plus rapide à 126 MHz
- Logiciel PIM renommé de Palm
- Pile rechargeable pour des semaines d'usage
- Système d'exploitation Palm 5.2.1

519502/521086

149⁹⁵



GE RÉPONDEUR NUMÉRIQUE

- Timbre vocal pour l'heure et le jour
- Accès à distance sécuritaire avec menu à commandes vocales

513394

11⁹⁸



EXCELLENTE AFFAIRE ! COMPREND STATION D'ACCUEIL HP (488771) Code de bon: 68996

HP APPAREIL PHOTO NUMÉRIQUE PHOTOSMART P620

- 2,1 mégapixels
- Zoom optique 3X et zoom numérique 4X
- Mode film

497802

289⁹⁷

3 FAÇON SIMPLES D'ACHETER !



EN MAGASIN
229 magasins et la croissance continue !



PAR CATALOGUE
Composez le 1-800-668-6888



EN LIGNE
www.bureauengros.com

Pour le magasin **BUREAU EN GROS** le plus près et les heures d'ouverture, composez :

1-800-668-6888

BUREAU EN GROS^{MC}

rien de plus simple.^{MC}

Promotion

Bio-Actif

Plus haut, plus fort, le wapiti de Méga-Flex

La qualité est au rendez-vous avec le bois de velours MÉGA-FLEX lyophilisé.

C'est par la lyophilisation que Méga-Flex se démarque et se distingue de la concurrence, car il fait prendre conscience que la lyophilisation, procédé moderne, qui signifie la déshydratation par sublimation à basse température et sous vide, conserve les substances essentielles du bois de velours, fondamentales pour le système de vie des articulations.

Procédé très coûteux, la lyophilisation, gage de qualité irréfutable, est la règle d'or au laboratoire Méga-Flex.

Une autre excellente raison d'exiger Méga-Flex, c'est la reconnaissance officielle de son produit Bois de velours, par l'Association des éleveurs de wapitis du Québec. Un produit authentiquement de chez-nous.

Bois de velours Méga-Flex, un produit haut de gamme et même un peu plus.

Moralité : on se procure du bois de velours pur de wapiti, produit lyophilisé, du vrai de vrai, ou pas du tout. Aucun compromis avec la qualité.

Méga-Flex n'est pas encore disponible en pharmacie. Communiquez par téléphone aux numéros ci-dessous, pour connaître les points de vente.

Le ministre Pierre Reid se fait huer par des enseignants du primaire



PHOTO ALAIN ROBERGE, ARCHIVES LA PRESSE ©
Pierre Reid, ministre de l'Éducation, ne désespère pas de rallier bon nombre d'enseignants à son projet d'ordre professionnel.

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, s'est fait huer par un groupe d'enseignants du primaire, hier, au moment où il les entretenait de l'imminence de la création d'un ordre professionnel pour les enseignants.

Cette rebuffade s'est produite au cours d'une allocution prononcée au 16^e congrès annuel, à Montréal, de l'Association des enseignantes et enseignants du primaire auquel assistaient plus de 1000 enseignants.

« C'est cette volonté de travailler à la réussite de nos élèves qui fait de vous des professionnels de l'enseignement et c'est pour vous que nous allons créer un ordre des enseignants et enseignantes, pour que vous ayez davantage de contrôle sur tous les aspects de votre profession, en particulier la formation », a déclaré le ministre Reid. Des huées accompagnées de mur-

mures ont alors balayé la salle.

À l'issue de cette rebuffade, le ministre a expliqué qu'il s'agissait d'un engagement du Parti libéral. « On est rendus à cette étape », a-t-il fait valoir.

La création d'un ordre professionnel aura le mérite d'assurer l'autonomie aux professionnels de l'enseignement, estime-t-il.

« Les enseignants sont sous la tutelle du ministère de l'Éducation et du ministre de l'Éducation depuis 25 à 30 ans. La profession a acquis son degré de maturité et est prête à se défaire de cette tutelle. Il n'appartient pas au ministre de dire quoi faire, comment le faire et comment gérer la formation, la formation continue », a plaidé le ministre Reid.

« On veut donner aux professionnels de l'enseignement leur autonomie professionnelle pour qu'ils puissent mieux faire leur travail. Et en même temps, on va garantir au public une meilleure qualité et une protection à tous égards », a-t-il renchéri.

La mise en place d'un ordre professionnel n'est cependant pas du ressort du ministre Reid, mais de l'Office des professions relié au ministère de la Justice. « À l'hiver ou au printemps, il y aura une commission parlementaire parce qu'il faut changer une loi pour faire un ordre professionnel au Québec », a indiqué le ministre.

D'ici là, M. Reid ne désespère pas de rallier bon nombre d'enseignants. « La réaction initiale des enseignants est souvent celle qu'ils ont entendue de leur syndicat où il y a de la résistance. Mais lorsqu'on a l'occasion d'expliquer à quoi ça sert un ordre professionnel, la réaction est très positive. »

« Une réaction comme celle de ce matin nous invite à un dialogue plus poussé avec les enseignants », a soutenu M. Reid.

La résistance des dirigeants syndicaux est due, selon le ministre, au fait que ceux-ci tiennent à ne pas se limiter à gérer les relations et les conditions de travail, « le rôle que la loi leur reconnaît ».

CRISE DE LA VACHE FOLLE Québec dégage 13 millions de plus

MARIO CLOUTIER

QUÉBEC — À quelques jours de l'ouverture du congrès de l'Union des producteurs agricoles (UPA) à Québec, le gouvernement Charest a réussi à trouver 13,3 millions de dollars supplémentaires pour venir en aide aux producteurs de bovins victimes de la crise de la vache folle.

Cette somme s'ajoute aux 14,4 millions annoncés par le gouvernement fédéral pour un total qui s'élève à tout près de 28 millions destinés principalement aux producteurs de vaches de réforme du Québec.

Depuis le début de la crise en mai dernier, ces producteurs ont vu la valeur des vaches de réforme passer de 700 \$ à 200 \$ l'animal. L'aide commune Ottawa-Québec porte à 255 \$ l'indemnité versée aux producteurs.

La ministre de l'Agriculture, Françoise Gauthier, souligne que c'est une aide totale de près de 100 millions qu'auront finalement reçue les producteurs de bovins du Québec en six mois. « Le programme que je vous annonce aujourd'hui, on l'a fait avec les représentants de l'industrie », a-t-elle indiqué avant d'ajouter que l'aide québécoise apporte de la « flexibilité » au programme fédéral annoncé la semaine dernière.

L'aide totale de 28 millions reste en deçà des demandes de l'UPA qui exigeait 40 millions pour les vaches de réforme québécoises. Hier, les producteurs ont reconnu que Québec corrigeait en partie les lacunes du programme fédéral, sans plus. « Maintenant, les producteurs québécois s'attendent à ce que la ministre et son gouvernement aillent chercher ce qui manque à Ottawa », a fait savoir le président de l'UPA, Laurent Pellerin.

Les producteurs estiment qu'il manque toujours 45 \$ par tête pour rejoindre les 300 \$ d'aide requise pour leur permettre de traverser la crise. En outre, il reste aux producteurs et aux transformateurs à s'entendre afin que l'essentiel de l'aide fédérale-provinciale ne soit pas empêchée par l'industrie de l'abattage.

Une rencontre doit avoir lieu aujourd'hui à ce sujet. La ministre Gauthier se montrait hier optimiste quant aux résultats. « Pour avoir discuté avec les deux parties, je pense qu'ils sont de bonne foi et il y a une grande chance que les parties s'entendent », a-t-elle déclaré.

Vous ne trouvez pas les mots ?

Dites-le presto avec une photo.

- Une fois votre photo prise, vous pouvez l'envoyer instantanément à un autre photo-téléphone TELUS*, à une adresse électronique ou à un album en ligne.
- Toutes vos photos peuvent être accompagnées de sons, de messages vocaux ou de texte.
- De plus, envoyer une photo coûte 25 cents seulement.

Obtenez 30 jours GRATUITS de messagerie photo* PLUS
Jusqu'à 6 mois d'appels locaux illimités au Canada‡

le futur est simple™

BOUTIQUES TELUS MOBILITÉ ET DÉTAILLANTS AUTORISÉS	
MONTRÉAL	
Carrefour Angrignon	
Centre commercial Le Boulevard	
Centre Eaton	
Centre Rockland	
Complexe Desjardins	
Fairview Pointe-Claire	
Galerias d'Anjou	
Place Alexis Nihon	
Place Versailles	
Place Vertu	
Centre-ville rue Saint-Denis 950, rue Sainte-Catherine Ouest 4202, rue Saint-Denis	
Communications Métropolitaine 10223, boul. Pie-IX	
Communications MOBILENET inc. 5165, ch. Queen-Mary, bureau GR-2	
La Zone SCP 6321, route Transcanadienne bureau 1470	
Dollard-des-Ormeaux	
La Zone SCP 3349B, boul. des Sources	
Saint-Laurent	
D2 Technologie 2119, boul. Marcel-Laurin	
PC Page Communications inc. 3832, boul. Côte-Vertu	
Westmount	
La Zone SCP 1308, av. Greene	
LAVAL ET RIVE-NORD	
Blainville	
Digital Radiocommunication inc. 9, boul. de la Seigneurie, bureau 7	
Joliette	
Multicom Communications 2000 159, boul. Antonio-Barrette	
Laval	
Carrefour Laval	
Centre Laval	
Contact Com. D.L. Communications 1521, autoroute 440 Ouest	
Proxi Télécom inc. 1662, boul. Saint-Martin Ouest	
SRAD Communications inc. 2995, boul. Dagenais, local D	
Repentigny	
Galerias Rive-Nord	
Technicom	
346, rue Notre-Dame, bureau C	
Rosemère	
Place Rosemère	
Contact Com. D.L. Communications 259, boul. Labelle, bureau 102	
Saint-Jérôme	
Carrefour du Nord	
Terrebonne	
Galerias de Terrebonne	
SRAD Communications inc. 2292, ch. Gascon	
RÉGIONS	
Saint-Hyacinthe	
Cellulaire + Galerias Saint-Hyacinthe 3200, boul. Laframboise	
RIVE-SUD	
Mail Champlain	
Promenades Saint-Bruno	
Belœil	
Cellulaire + 559, boul. Laurier	
Candiac	
D2 Technologie 89, ch. Saint-François-Xavier	
Greenfield Park	
Proxi Télécom inc. 3814, boul. Taschereau	
Sainte-Julie	
Alto Communication 1950, ch. du Fer-à-Cheval	

ACTUEL

LA NOUVELLE SOCIÉTÉ

Tous les jours dans LA PRESSE

Zellers

Samedi seulement!

de l'ouverture jusqu'à

11 h

Rabais additionnel de

25%

sur

TOUTE la mode

**à prix ordinaire, déjà réduit et
de solde pour toute la famille**

**Y compris les vêtements, vêtements de nuit, bottes d'hiver,
chaussures et accessoires d'hiver pour homme, femme et enfant.**

(À l'exception des sous-vêtements, bas, bijoux, montres et gros articles pour bébé.)

**Rabais de
15%* sur
TOUTE**

**la literie et TOUT le linge
de salle de bain
Wabasso® et Mossimo®**

**Rabais de
25%* sur
TOUS**

**les couverts, les verres en
cristal, les couteaux et les
blocs, TOUTE la verrerie et
TOUTES les batteries de
cuisine antiadhésives**

**Rabais de
50%* sur
TOUTES**

**les batteries
de cuisine en inox**

*Les rabais indiqués s'appliquent aux marchandises à prix ordinaire ou réduit.
Le choix varie selon le magasin. Tant qu'il y en aura. Désolés, aucune garantie-réclame.
Offres en vigueur le samedi, 29 novembre 2003 seulement.



Amendement au Code du travail

Le Barreau invite Québec à se donner du temps

GILLES NORMAND

QUÉBEC — Le Barreau du Québec presse le gouvernement Charest de prendre le temps nécessaire pour retravailler le projet de loi 31 amendant le Code du travail de manière à favoriser le recours à la sous-traitance.

Ce projet de loi, qui a provoqué l'ire des syndicats la veille, a donné lieu à des échanges plus sereins en commission parlementaire, hier, alors que les professeurs Noël Mallette et Pierre Fortin, de l'Université du Québec à Montréal, et Fernand Morin, de l'Université Laval, ont attiré l'attention du parrain du projet de loi, le ministre du Travail Michel Després, sur la nécessité de le rendre plus précis pour éviter qu'il ne donne constamment lieu à interprétation.

En soirée, le Barreau du Québec, par la voie de M^{re} Marie-France Bich, présidente du comité sur le droit du travail, et de M^{re} Marc Sauvé, du service de recherche et de législation, abondait dans le même sens, invitant le législateur à « prendre le temps nécessaire pour revoir le libellé de ces dispositions législatives importantes ».

« Le Barreau est d'avis que ce projet de loi, s'il est adopté tel quel, sera de nature à faire naître une multitude de contestations et ouvrira la porte à de nombreux litiges inutiles », soutient pour sa part le bâtonnier Pierre Gagnon, dans une lettre au ministre Després.

Précisant qu'il ne lui appartient pas de se prononcer sur les décisions d'opportunité et sur les choix politiques qui ont présidé à la présentation de ce projet de loi à l'Assemblée nationale, M^{re} Gagnon exprime l'avis qu'il comporte des

dispositions « dont le libellé soulève de nombreuses questions d'interprétation et d'application ».

Si le projet de loi 31 est adopté tel que rédigé, les tribunaux auront à se pencher sur la portée de certains mots et sur la notion de « la plupart des autres éléments caractéristiques de la partie d'entreprise visée ».

« Ces mots sont de nature à susciter de nombreux problèmes d'interprétation et d'application, problèmes qui ne pourront être résolus qu'au cas par cas. La jurisprudence sera d'autant plus difficile à établir que chacune des causes reposera essentiellement sur des éléments factuels. Ces expressions trouvent une certaine pertinence dans des secteurs à haute technologie ou comportant de multiples fonctions complexes, mais se comprennent difficilement pour les autres types d'entreprises », estime le bâtonnier.

Il ajoute même que, compte tenu des impacts potentiels que pourront entraîner les dispositions proposées et des importants problèmes d'interprétation ou d'application qu'elles comportent, « on peut raisonnablement s'attendre à ce que la Commission des relations de travail soit très fortement sollicitée sur ces questions ».

« La Commission a-t-elle actuellement les ressources suffisantes pour répondre à cette demande et y répondre sans nuire aux nombreuses autres affaires dont elle est par ailleurs saisie », se demande M^{re} Gagnon. Il invite donc le ministre à faire montre d'une plus grande précision et à parfaire le libellé du projet de loi 31.

Sondage CROP

Charest sourit, d'autres libéraux froncent les sourcils

MARIO CLOUTIER

QUÉBEC — Le dernier sondage CROP n'inquiète pas outre mesure le premier ministre Jean Charest, mais l'insatisfaction des électeurs commence à gruger la confiance des élus libéraux à Québec.

Le dernier coup de sonde CROP-*La Presse* démontre que le nombre de Québécois insatisfaits du gouvernement Charest (49 %) dépasse désormais celui des satisfaits (45 %). Dans les intentions de vote, le PLQ reçoit l'adhésion de 42 % des électeurs, contre 37 % pour le PQ. Chez les francophones, toutefois, le PQ récolte 39 % d'appuis contre 28 % pour le PLQ.

Dans l'entourage du premier ministre, les stratégies libérales n'y voient rien pour crier au loup. « Il n'y a pas péril en la demeure, c'est un accident de parcours », souligne-t-on en ajoutant que les sondages sont plutôt analysés sur le long terme au sein de l'équipe gouvernementale.

En arrivant au caucus de son parti hier, le premier ministre Jean Charest a d'ailleurs suggéré, sourire aux lèvres, que « tout va très bien ». Sa ministre de l'Agriculture, Françoise Gauthier, croit que son gouvernement démontre « beaucoup de compassion » étant donné le contexte budgétaire actuel.

Plusieurs autres élus libéraux ne se gênent pas pour avouer que le message gouvernemental ne passe pas. Le ministre du Développement éco-

nomique et régional, Michel Audet, pense d'ailleurs qu'« il faut plus expliquer ce que l'on fait ». Le député de Hull, Roch Cholette, est du même avis. « Je sens de l'inquiétude dans la population », a-t-il dit en ajoutant que le gouvernement devait s'expliquer notamment au sujet des défusions municipales et des modifications souhaitées à l'article 45 du Code du travail sur la sous-traitance.

Quant au ministre des Affaires intergouvernementales, Benoît Pelletier, il croit qu'il s'agit également d'un problème de communication. « Quand les gens voient nos intentions réelles et avec quelle pondération on applique nos décisions, note-t-il, cela les rassure. »

L'opposition péquiste estime cependant qu'il est inhabituel de voir un taux de satisfaction envers le gouvernement tomber si vite. « Je n'ai jamais vu un gouvernement, dans tous ceux que j'ai vus dans ma vie, qu'il s'agisse de Robert Bourassa, Jean Lesage ou les nôtres, amener et angoisser la population aussi rapidement à la suite d'une élection », affirme le chef du Parti québécois, Bernard Landry.

Le gouvernement Charest est victime de ses « projets néfastes », de ses hésitations et de ses promesses reniées. « Les garderies à 5 \$, ça n'a l'air de rien, mais quand on jure sur les grands dieux que ça va être à 5 \$ et que ce ne l'est plus, ça jette un discrédit sur l'activité gouvernementale », dit le chef péquiste.

Avec la Presse Canadienne

EN BREF

Québec ne veut plus des déficits de la SAAQ

Le gouvernement du Québec songerait à modifier la loi pour ne plus assumer les pertes de la Société de l'assurance automobile, qui atteignent des centaines de millions de dollars depuis quelques années. Le gouvernement péquiste avait fait la même chose avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail. En effet, devant les désirs autonomistes de la CSST, le gouvernement précédent a modifié la loi et il rendait aussi plus facile la préparation de son budget, car il se débarrassait en même temps du déficit de la CSST et de ses pertes accumulées. Ce jeu comptable avait rapporté au gouvernement près de 800 millions.

Le ministre Reid promet de renflouer les universités

Le ministère de l'Éducation du Québec promet de combler le manque à gagner de 53 millions avec lequel les universités sont aux prises pour l'exercice 2003-2004. Selon un document consulté par le quotidien *Le Devoir*, l'argent viendra au terme des travaux de la commission parlementaire sur le redressement des finances des universités, prévus pour janvier. Un lettre expédiée par le minis-

tre Pierre Reid aux recteurs des universités de la province rappelle que pour l'exercice en cours, l'enveloppe qui leur était allouée était de 3,3 % plus élevée que celle de l'année précédente. M. Reid y reconnaît cependant que l'état dans lequel les libéraux ont trouvé les finances publiques en arrivant au pouvoir a entraîné certaines compressions. Il s'engage donc à ce que les sommes perdues soient finalement rendues.

Transport en commun : Boulet écarte toute responsabilité

La ministre déléguée aux Transports, Julie Boulet, écarte toute responsabilité dans les hausses de tarifs aux usagers décrétées par les sociétés de transport en commun, hier, au Québec. Questionnée par l'opposition ce matin, M^{me} Boulet a indiqué que le fonctionnement des sociétés de transport était de responsabilité municipale. Selon elle, le gouvernement Charest va continuer d'investir dans les infrastructures et non dans le fonctionnement des sociétés de transport. M^{me} Boulet indique que Québec verse 370 millions par année dans le transport en commun. La ministre soutient que le gouvernement a largement fait sa part. Elle souligne que le gouvernement précédent n'a pas davantage appuyé les sociétés de transport.

Presse Canadienne

Manifestation Si le chapeau fait...



PHOTO STEEVE DUGUAY. COLLABORATION SPÉCIALE

Des syndiqués de la CSN ont manifesté hier devant l'hôtel Reine Elizabeth, certains avec plus d'originalité que d'autres... À l'intérieur de l'hôtel, le premier ministre Jean Charest donnait une allocution dans le cadre du « Grand Prix québécois de la qualité », qui récompense chaque année les entreprises les plus performantes des secteurs public et privé. Les syndiqués, qui s'opposent aux politiques du gouvernement Charest, ont pour la plupart manifesté dans le calme, mais un homme de 48 ans a été arrêté pour avoir fracassé une vitre et proféré des menaces de mort à l'endroit d'un gardien de sécurité.

roots 73

OUVERTURE OFFICIELLE

DU VENDREDI 28 NOVEMBRE JUSQU'AU DIMANCHE 30 NOVEMBRE

ÉPARGNEZ ENCORE 20 % DE PLUS SUR LE PLUS BAS PRIX INDiqué

CERTAINS ARTICLES SONT EXCLUS

SPÉCIAUX D'OUVERTURE

VENDREDI 10 h 00:
Chandails Polo sélectionnés: 2,99 \$

SAMEDI 9 h 00:
Hauts à Encolure en V sélectionnés: 6,99 \$

DIMANCHE 12 h 00:
Hauts à Capuchon sélectionnés: 6,99 \$
En Quantité Limitée.

T-SHIRTS ROOTS GRATUIT

VENDREDI, SAMEDI ET DIMANCHE
ARRIVEZ DE BONNE HEURE !
EN QUANTITÉ LIMITÉE !
(Limite de 1 par personne)

HEURES D'OUVERTURE:

LUNDI à MARDI
10 h 00 - 18 h 00
MERCREDI à VENDREDI
10 h 00 - 21 h 00
SAMEDI
9 h 00 - 17 h 00
DIMANCHE
12 h 00 - 17 h 00

En plus DES SPÉCIAUX D'OUVERTURE

- Épargnez 50 % Sur Les Robes De Chambre
- Pyjamas En Laine Nordique Pour Bébés 9,99 \$
- Chandails Assortis Pour Hommes 9,99 \$
- Hauts Assortis Pour Femmes 9,99 \$
- Épargnez 50 % Sur Vêtements D'extérieur Pour La Famille

Styles Sélectionnés, en quantité limitée.

LE NOUVEAU CONCEPT ROOTS

STYLE • QUALITÉ • ÉCONOMIES

9197 BOUL. DE L'ACADIE (514) 908 2881

MONTRÉAL PLUS

AGRESSION D'UNE ADOLESCENTE À SAINTE-CATHERINE

Deux désœuvrés au banc des accusés

CHRISTIANE DESJARDINS

Sans emploi, et ayant abandonné l'école depuis déjà un bon bout de temps, Frédéric Dompierre et Steve Lapointe, qui auraient violé, battu et laissé pour morte une adolescente de 14 ans dans le récréo-parc de Sainte-Catherine, lundi soir, apparaissent comme deux désœuvrés qui tuaient le temps en faisant des coups.

Hier, à La Prairie, où réside Lapointe, on le décrivait comme un bon petit gars, mais un « suiveux. » Dompierre, lui, c'est le paumé, dit-on, celui qui sème la pagaille partout où il va. Les deux garçons sont des amis d'enfance. Ils se sont connus à La Prairie et sont restés amis, même après que Dompierre eut déménagé à Longueuil. La famille de Lapointe ne voyait pas leur amitié d'un très bon oeil, pas plus que la justice, qui leur avait interdit de communiquer entre eux, il y a quelques semaines. Vols de voiture, vols par effraction, consommation de drogue et d'alcool, flânage, télévision étaient au nombre de leurs activités.

« Il a lâché l'école il y a un an et demi, il ne s'est même pas rendu au secondaire. Moi je travaille, et je n'ai même plus de *char*, la police l'a saisi », se désolait hier le beau-père de Lapointe, pendant que sa mère, Monique Lapointe, refusait de parler à *La Presse*. La famille habite le sous-sol d'un immeuble à logements, à Candiac.

Lundi, Lapointe aurait subtilisé le véhicule de son beau-père et serait parti avec Dompierre pour aller chercher l'adolescente, qu'il avait invitée pour une balade en voiture. Lapointe connaissait la jeune fille, puisqu'ils avaient tout deux fréquenté une classe spéciale d'une école de Candiac. L'adolescente ne connaissait pas Dompierre, cependant.

La jeune fille allait passer des



PHOTO IVANOH DEMERS, La Presse ©

C'est dans le récréo-parc de Sainte-Catherine qu'une adolescente de 14 ans aurait été violée, battue et laissée pour morte, lundi soir.

heures d'enfer. Elle aurait été violée et battue par Dompierre, qui aurait fini par tenter de l'étrangler et de la noyer. Tout cela devant Lapointe, qui n'aurait pas levé le petit doigt pour lui venir en aide. La jeune fille a couru dans l'eau glaciale du fleuve à deux reprises, pour se réfugier dans un îlot. La croyant finalement morte noyée, les garçons seraient repartis. Sans vêtements

par un froid glacial et dans la nuit noire, elle a dû marcher deux ou trois kilomètres dans cet endroit absolument isolé, avant de trouver une porte où frapper. Après avoir passé quelques heures à l'hôpital, elle a pu rentrer chez elle.

« Ils devaient avoir bu pour faire ça », croit Jean-François, 20 ans, qui connaît bien les deux garçons. « On faisait souvent du vélo *free style* sur le

bord du fleuve ensemble. Dompierre, c'est un gars spécial, il se défendait souvent, il connaît des techniques pour neutraliser le monde (lire des prises). Il buvait beaucoup. Steve, c'est un bon p'tit gars, il avait bien des blondes et je l'ai toujours vu respectueux des femmes. Mais il est influençable, c'est un caméléon », dit Jean-François.

Richard Lapointe, qui demeure tout

près de sa soeur Monique, la mère de Steve, est persuadé que son neveu, qui a eu 18 ans le 20 novembre dernier, s'est laissé entraîner dans cette aventure. « Steve, c'est pas un p'tit gars violent. Quand il faisait des coups, on essayait de lui parler, mais il ne parlait pas, c'est un renfermé. La petite fille, elle, méritait pas ça, ils ont été bien chanceux qu'elle ne meure pas. »

À chaque poignée de chips,
elle fait travailler vos abdominaux.



La chaise ARCADE

9900\$

3 MAGASINS DE 75 000 PIEDS CARRÉS
Ouvert tous les jours de la semaine de 10 h à 21 h

LAVAL 2888, avenue du Cosmodôme (450) 687-3361
ST-HUBERT 1651, boul. des Promenades (450) 443-1120
QUÉBEC 5600, boul. des Gradins (418) 634-5454



MEUBLES & DÉCORATION

Promotion

Au bout de son rouleau

Quelque chose s'est brisé en lui. Il est tendu, nerveux, vraiment au bout de son rouleau. Je ne le reconnais plus. Il s'énervé pour tout et pour rien. Il est sûrement malheureux de sa situation et il rend son entourage inconfortable.

La crispation des traits du visage ne ment pas. Tremblements des cordes vocales, une boule dans la gorge, ça ne ment pas. Par la transposition du moral au physique et du physique au moral, nous exprimons tous, à certaines occasions, nos états d'âme et notre condition physique, comme la nervosité, la tension, le surmenage. Il faut apprendre à se décontracter et Décontract-Tin décontracte. C'est son rôle essentiel.

- Les nerfs à fleur de peau? Décontract-Tin décontracte.
- Tendu? Décontract-Tin décontracte.
- Dominé par les nerfs? Décontract-Tin décontracte.
- Insomnie? Décontract-Tin décontracte et favorise le sommeil.

Eh oui! Décontract-Tin décontracte! C'est pour remplir ce rôle qu'il a été mis au point. Laissez-le vous aider.

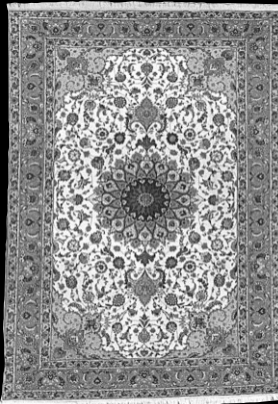
DIN 02239962 émis par Santé Canada.

Montréal : (514) 272-1365
Mauricie : (819) 378-7777

Ligne extérieure : 1 800 272-1365
Estrie : (819) 823-3322

Liquidation spéciale

Tapis persans



Tapis persans et orientaux
100 % tissés main

CARGAISON
DÉTOURNÉE
(no 16661)
Port d'arrivée :
New York, N.Y.

Une grosse cargaison de tapis faits à la main a été libérée et confiée à Heriz Persian Rugs pour liquidation immédiate. Tous les genres (Qum soie, Tabriz, Nain, Kashan, tapis tribaux, etc.) et toutes les dimensions, de 2 pi x 3 pi à 12 pi x 16 pi et tapis de passage jusqu'à 22 pi de longueur.

Tous les tapis vont de
100\$ à 1 800\$

Premiers arrivés, premiers servis
Vendredi 21 novembre 2003 - 11 h à 18 h
Samedi 22 novembre 2003 - 11 h à 18 h
Dimanche 23 novembre 2003 - 11 h à 18 h

HÔTEL RUBY FOO'S
7655, boul. Décarie
Montréal QC (514) 731-7701



La sécurité du nouveau tracé de l'autoroute 30 remise en question

BRUNO BISSON

L'Association du camionnage du Québec (ACQ) s'inquiète des problèmes de sécurité que le nouveau tracé de l'autoroute 30 va poser aux milliers de véhicules lourds, en raison de la discontinuité des voies routières et des virages serrés qu'ils devront négocier dans une succession de bretelles, juste pour éviter la circulation dense de l'île de Montréal.

Dans une entrevue à *La Presse*, hier, le président de l'Association du camionnage du Québec (ACQ), Marc Brouillette, a affirmé qu'en modifiant le tracé de son autoroute, pour des raisons essentiellement environnementales, Transports Québec a créé «un autre problème», qui pourrait avoir pour effet d'en éloigner les camionneurs qui abhorrent ces bretelles en virage, causes de centaines de renversements, de pertes de chargement ou de mouvements de cargaison, chaque année.

« Tout le problème vient du fait que l'autoroute 30, dans le concept proposé, n'est pas continue, a expliqué M. Brouillette. Les transporteurs vont devoir quitter l'autoroute, au carrefour de l'autoroute 15, rouler un kilomètre sur cette autoroute, et reprendre la 30, plus loin, en passant par deux carrefours montés en bretelles circulaires. Le problème est d'autant plus sérieux que nous devons rouler un kilomètre sur l'autoroute 15, aux portes de Montréal, dans une circulation dense, qui pourrait nous faire perdre le temps gagné en évitant le réseau routier de la métropole. »

M. Brouillette s'est exprimé ainsi à l'issue d'une réunion du conseil de la puissante ACQ, regroupement de 700 des plus gros transporteurs qui assurent entre 75 % et 80 % de tout le transport de marchandises au Québec. L'ACQ s'est penchée sur le projet et son président a assuré hier que l'industrie est généralement satisfaite du nouvel échéancier de réali-

sation de cette autoroute (qui serait mise en service dès 2008) et du « réalisme » dont a fait preuve le Ministère en concevant son projet de 120 millions.

L'autoroute 30 est appelée à devenir la voie de contournement de la métropole, en particulier pour le transport des marchandises. La réalisation du projet a fait l'objet de multiples annonces, toujours contrecarées. L'ancien gouvernement du PQ a voté un décret autorisant la construction d'un nouveau tronçon de sept kilomètres entre Candiac et Sainte-Catherine, en Montérégie, qui devait passer dans les quatre villes du Roussillon, en empruntant l'emprise actuelle de la route 132.

Ce projet d'autoroute urbaine aurait permis de conserver une continuité des voies routières pour la 30. Toutefois, le gouvernement libéral, élu au mois avril, n'aimait pas ce projet. Le premier ministre a lui-même promis de déplacer son tracé vers la zone agricole au sud

des villes de Candiac, Delson et Saint-Constant, avant même son élection. Il a tenu promesse. Le nouveau tracé de l'autoroute n'assure toutefois plus la continuité de la 30 à l'est et à l'ouest de l'autoroute 15.

En entrevue, le président de l'ACQ a tenu à nuancer ses propos, affirmant que les positions de l'association sur les enjeux de sécurité ne doivent pas être interprétées par la population, ou par le MTQ, comme un désaveu du projet. Selon lui, le MTQ peut trouver des solutions à condition que ses concepteurs réalisent rapidement la gravité du problème posé par cette « rupture de charges ».

Un débat encore agité

Ces remarques de l'ACQ arrivent au moment où le projet passera un test crucial à Candiac, ce soir, alors que le MTQ le soumettra à une consultation publique. Il y aura des flammèches, sans aucun doute. Une partie significative de la population

locale, menée par le maire de Saint-Constant, Daniel Ashby, s'oppose farouchement à ce nouveau projet et réclame que Québec ramène l'autoroute dans l'emprise de la route 132, tel qu'il a été prévu depuis au moins 30 ans.

Les agriculteurs, soutenus par l'UPA locale, promettent aussi de mener la vie dure au projet qui traversera et démembrera de grandes terres agricoles au sud du périmètre urbain actuel.

« On a prévu qu'il y aura au moins 150 personnes sur place pour réclamer la retour du tracé urbain de l'autoroute 30, a dit hier le président de la chambre de commerce de la ville de Châteauguay, Denis Barbeau. Nous avons donc nolisé des autobus pour que le point de vue des partisans de ce projet soit aussi défendu. Nous voulons que l'autoroute se fasse. On en a besoin. Si la controverse se poursuit et que ce projet-là n'a pas d'appui, on ne l'aura peut-être jamais notre autoroute. »

Quatre professionnels accusés de blanchiment de narcodollars

ANDRÉ CÉDILOT

Un avocat, un ancien notaire et deux hommes d'affaires ont été accusés, hier, d'avoir blanchi 4,5 millions de dollars de profits du narcotraffiquant Henri Bertrand, l'un des plus prolifiques contrebandiers de marijuana et d'huile de haschisch des années 90 dans l'est du Canada.

M^e Pierre Boivin, 55 ans, de Saint-Sauveur-des-Monts, et ses présumés comparses « recycleurs », Michel St-Vincent, 60 ans, Ronald Chicoine, 51 ans, et René Gélinas, 59 ans, ont pu recouvrer la liberté contre des cautionnements de près de 100 000 \$. Ils avaient tous menottes aux poignets et chaînes aux pieds au moment de comparaître devant le juge Michel Duceppe, de la Cour du Québec, à Laval.

Ces inculpations font suite à une minutieuse enquête de quatre ans de l'Unité mixte des produits de la criminalité de la GRC. Fait rare, avant de porter le dossier devant le tribunal, le ministère fédéral de la Justice a fait valider sa preuve par le juge Valmont Beaulieu. Celui-ci a tenu une pré-enquête qui s'est étalée sur plusieurs jours, d'avril à novembre 2003.

Complexes opérations de lessivage

Selon le sergent Monique Sanche, de la GRC, ce n'est pas tant les sommes en jeu que l'étendue, la sophistication et la complexité des opérations de lessivage qui caractérisent cette affaire. « Il a fallu la collaboration de plusieurs pays, dont la France, le Luxembourg, les Bahamas, Saint-Kitts-et-Nevis, Antigua et les États-Unis », a-t-elle dit.

« Pour une rare fois, l'enquête a mis au jour des professionnels qui agissent comme facilitateurs auprès des trafiquants. On n'a pas épinglé juste des porteurs de valises », a renchéri le principal procureur de la poursuite, M^e Michel Vien.

Une véritable usine

Si l'on en croit les documents de cour — l'un d'eux compte à lui seul pas moins de 116 pages —, c'est une véritable petite usine de recyclage d'argent sale que dirigeait M^e Pierre Boivin, à partir de ses bureaux de Laval. C'est en 1995, allègue-t-on, que l'avocat a mis sur pied aux Bahamas une constellation de compagnies outre-mer destinées à blanchir les gains du trafiquant Henri Bertrand, de Morin-Heights.

D'abord financier puis chef d'un réseau entre la Jamaïque et le Canada, Bertrand aurait fait entrer plus de 12 tonnes de cannabis de 1992 à 1999. Son commerce illicite a été mis en déroute après la saisie de son bateau en Floride. La drogue était principalement vendue en Ontario et au Nouveau Brunswick. Âgé de 70 ans, il a été condamné l'an dernier à neuf ans de pénitencier.

D'après l'enquête de la police fédérale, les narcodollars de Bertrand étaient expédiés à l'étranger par l'entremise du compte en fidécommiss de l'avocat Boivin ou encore de personnes ou d'entreprises qui trempent dans des transactions au noir et l'évasion fiscale.

C'est ce qui expliquerait l'implication de l'ancien notaire et avocat Michel Saint-Laurent (il a déjà travaillé dans le même bureau que Boivin) ainsi que de René Gélinas et Ronald Chicoine.

Dur coup pour les avocats

Cette affaire constitue un autre coup dur pour les avocats, déjà passablement secoués par l'inculpation récente pour trafic de drogue et gangstérisme de Benoît Cliche, l'un des avocats des Hells Angels. Depuis juin, Boivin est le troisième avocat arrêté à Montréal. C'est la troisième fois que la GRC visite ses bureaux de Laval dans le cadre d'importantes enquêtes. Les deux autres fois, les recherches s'étaient toutes fois avérées vaines.

Ce qui a fait dire à un enquêteur, hier, à l'issue de la comparution de Boivin et de ses acolytes « qu'il y a sûrement d'autres hommes d'affaires qui dorment mal par les temps qui courent ».



Attendez-vous à voir débarquer la famille.



ExpressVu

Son et image 100% numériques
Ne payez que
99\$*
Installation comprise†
à l'achat d'un système ExpressVu™ 3120

1 87 SOUCOUPÉ
www.bell.ca/satellite
Visitez un magasin Espace Bell



Et bien simple.™





ÉLECTRONIQUE HI-FI

*Prix de détail suggéré et taxes en sus. Offert aux nouveaux abonnés résidentiels seulement. Certaines conditions s'appliquent. Offert chez les détaillants participants. Sujet à un engagement de 24 mois à un forfait d'une valeur min. de 37,99\$/mois. Des frais réseau de 2,99\$ avant taxes s'appliquent. Autres détails en magasin ou au www.bell.ca/satellite. †L'installation incluse ne s'applique pas aux résidents de condominiums, d'appartements ou d'autres immeubles à logements multiples ni à la clientèle commerciale. Pour les détails, visitez www.bell.ca/installationincluse. ExpressVu est une marque de commerce de Bell ExpressVu, société en commandite.

3183572A

3183164

ÉDITORIAUX

Un festival de taxes



mouimet@lapresse.ca
MICHÈLE OUIMET

Dure semaine pour les Montréalais. Après avoir encaissé une taxe d'eau qui servira à rafistoler la vieille tuyauterie de la Ville et une hausse salée de 10 % des tarifs du transport en commun, une nouvelle tuile s'est abattue, hier, sur la tête du pauvre contribuable.

Cette tuile, c'est le budget du maire Gerald Tremblay qui prévoit une hausse de taxes de 2,9 %. Ce n'est pas la mer à boire, direz-vous. C'est vrai. Sauf que derrière ce chiffre, se cachent de fortes variations. Les Montréalais qui vivent à Westmount ou à Baie d'Urfé devront attacher leur tuque avec de la broche parce que le compte de taxes qui va atterrir dans leur boîte aux lettres en 2004 va les décoiffer.

À Westmount, la facture va grimper de 9,2 % et à Baie d'Urfé, de 8 %. De quoi alimenter la grogne des défusionnistes. Au total, près d'un propriétaire sur cinq subira une hausse supérieure à 5 %. Par contre, les résidants de Montréal-Nord vont bénéficier d'une baisse de 2,5 %.

Ce yoyo fiscal s'explique. Le nouveau rôle d'évaluation, qui entrera en vigueur en 2004, reflète les hausses vertigineuses de la valeur des maisons : 29 % en moyenne sur l'île de Montréal. Certaines propriétés ont pris beaucoup de valeur, d'autres moins et cette inégalité rebondit dans le compte de taxes.

Autre mauvaise nouvelle : le budget est inflationniste. Les dépenses augmenteront de 5,1 % en 2004. L'inflation, elle, ne sera que de 1,8 %. Inquiétant.

Mais Montréal n'avait pas tellement le choix. Le transport en commun nage encore une fois dans le

rouge. Comme Québec ignore les signaux de détresse envoyés par la Société de transport, la Ville doit voler à son secours. Coût de la facture : 14 millions. Montréal veut rafistoler ses vieux tuyaux : 25 millions ; elle a consenti des hausses de salaire de 11,7 % sur cinq ans à ses employés : 50 millions, etc.

Pendant que les Montréalais ploient sous le poids des taxes, Québec s'en lave les mains. Cette attitude Ponce Pilate a de quoi hérisser le maire, surtout que le premier ministre Jean Charest s'apprete à passer la tronçonneuse dans les nouvelles villes avec son projet de référendums sur les défusions.

Québec a fait des promesses à Montréal en signant le fameux contrat de ville. En 2004, Montréal devait recevoir 55 millions mais elle n'en recevra que 20. Reste un trou de 35 millions que le maire puisera dans la poche des contribuables.

Par contre, toujours dans le même contrat de ville, Montréal s'est engagée à économiser 35 millions par année. Chose promise, chose faite. Pendant que Montréal s'exécute, Québec renie sa promesse. Pas fort.

Malgré tout, Montréal a fait preuve de lucidité. Pas facile de balancer des hausses de taxes en pleine tourmente défusionniste. Gerald Tremblay n'a pas voulu imiter son voisin, Jacques Olivier, qui a décidé de geler le rôle d'évaluation et les taxes des Longueuillois afin de ne pas exacerber la colère des défusionnistes.

Ce qui ne l'a pas empêché de déposer un budget où les dépenses flambent de 5 %. Jacques Olivier préfère pelleter les problèmes en avant et bichonner les résidants de Saint-Bruno et Saint-Lambert en leur donnant l'illusion que Longueuil est une ville où les taxes n'augmentent pas.

À Montréal, au moins, les citoyens ont l'heure juste et le prochain budget ne sera pas une désagréable boîte à surprises. Si Montréal et Longueuil existent toujours, évidemment.

Les « parrains » de la Géorgie



mroy@lapresse.ca
MARIO ROY

Un : suites et fin de l'empire. Car la retraite forcée de l'ancien apparatchik soviétique et président, Edouard Chevarnadze, clôt certainement l'ère du postcommunisme en Géorgie, après une longue descente aux enfers. Deux : équilibre, non de la terreur, mais des intérêts. Puisque le pays dispose de deux « parrains » à la fois encombrants et indispensables, la Russie et les États-Unis, plus ou moins condamnés à s'entendre.

Il y a des raisons d'espérer que le scénario noir pourrait être évité.

Après ce qu'on a appelé la révolution des roses, ce « coup d'État » populaire et pacifique du week-end dernier, les Géorgiens peuvent-ils espérer un avenir meilleur ?

Un scénario optimiste pourrait s'appuyer sur une première constatation : pour eux, les choses peuvent difficilement être pires. Quelque 54 % des 4,5 millions de Géorgiens vivent sous le seuil de la pauvreté. Et l'État est ruiné. Incapable de lever des impôts, corrompu, flanqué

de cliques mafieuses — ces parrains d'une autre sorte. Au surplus menacé par divers pouvoirs sécessionnistes érigés en quasi-États. D'où l'hypothèse pessimiste : le pays sombre dans la violence et éclate de toutes parts.

Il y a cependant deux raisons pour lesquelles le scénario noir pourrait être évité.

La première tient précisément à la façon pacifique dont le régime a été révoqué et remplacé : on sait déjà que de nouvelles élections présidentielles et législatives auront lieu le 4 janvier. Même les régions sensibles ont, jusqu'à maintenant, peu bougé. Deuxième motif d'optimisme (prudent) : le pragmatisme du président russe, Vladimir Poutine et... les intérêts pétroliers américains.

Les États-Unis sont le plus important fournisseur d'aide étrangère et d'investissement à ce pays. Leur principal intérêt se trouve dans le transport du pétrole, par oléoduc courant en terre géorgienne, entre les champs de la mer Caspienne et les ports turcs sur la Méditerranée. Quant au président russe, il a vu depuis dix ans la Géorgie échapper peu à peu à l'influence de l'ex-métropole, sous l'effet d'une tendance de la population même à se tourner vers l'Ouest, ce qu'avait compris Chevarnadze.

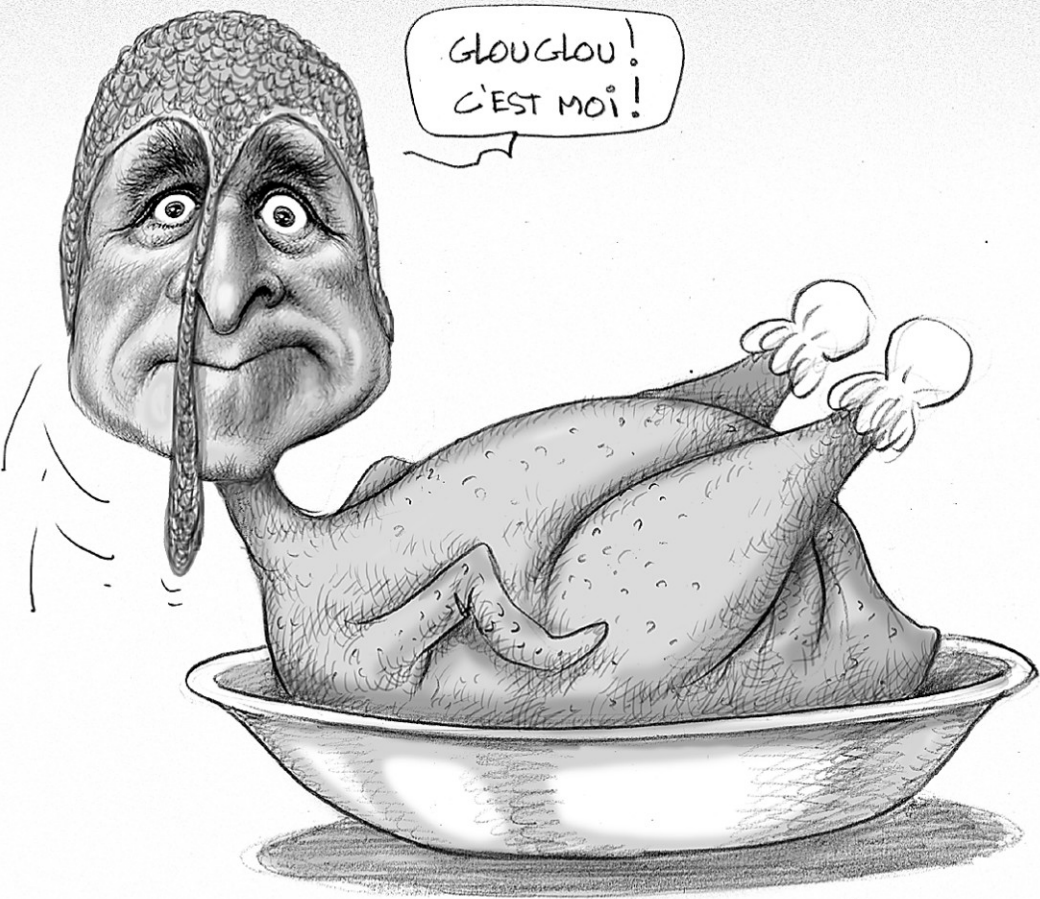
Le prochain président géorgien, sauf cataclysme, sera donc Mikhaïl Saakachvili, 36 ans, formé surtout aux États-Unis. Et Poutine, sauf cataclysme encore, composera avec lui.

Un débarquement qui a dû mobiliser des bataillons entiers de planificateurs tactiques, d'agents des services secrets, de militaires haut de gamme. Ainsi qu'une quincailleterie, à partir des satellites-espions jusqu'au dernier hélicoptère disponible en Mésopotamie, digne d'une guerre de moyenne intensité...

Le pouvoir est largement une affaire de symboles. Et les symboles, ça coûte ce que ça coûte, il n'y a pas à lésiner !

Mario Roy

BUSH À BAGDAD POUR LA THANKSGIVING: LES SOLDATS AMÉRICAINS NE S'ATTENDAIENT PAS À CETTE DINDE-LÀ!



serge.chapleau@lapresse.ca

DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

> Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

Surveiller davantage?

Jugez-vous que les jeunes passent trop de temps devant des écrans, que ce soit de télévision ou d'ordinateur ? Croyez-vous que vous les surveillez suffisamment. Telles sont les questions que nous vous avons posées dans notre dernier appel à tous. Voici quelques-unes des réponses reçues.

La paix est revenue

Nous avons à la maison trois enfants âgés de 20, 16 et 13 ans... quatre télévisions, un ordinateur et un PlayStation. Je réalise en écrivant que c'est beaucoup ! Nous avons dû, mon conjoint et moi, établir des règles strictes pour l'utilisation du PlayStation et des jeux sur l'ordinateur. Ces règles furent imposées après différents essais qui aboutissaient invariablement à une chicane entre eux ou par de vives réactions de notre part. Donc, après discussion avec eux, nous avons établi qu'à partir du dimanche soir jusqu'au vendredi soir, l'ordinateur serait utilisé pour les travaux scolaires seulement. Pour ce qui est de la télévision, nous n'en avons pas dans la salle à manger et ça nous a permis de partager de belles discussions avec nos enfants. La télé est surtout regardée en fin de soirée, après les devoirs et les autres obligations. La paix règne maintenant à ce sujet dans la maison.

Jane Caron
Laprairie

Responsabiliser davantage ?

Il y a un peu plus de vingt ans, nos deux enfants étaient à l'école primaire. Nous leur avions donné en cadeau, à chacun, un téléviseur pour leur chambre. C'était bien courir après les ennuis, n'est-ce pas ? Eh bien, nous leur avons fait la proposition suivante. Comme toujours, devoirs et leçons demeuraient prioritaires, sans télévision. Après, ils pouvaient regarder la télévision jusqu'à 20 heures. Après 20 heures, ils avaient le choix d'une heure supplémentaire en semaine. S'il se présentait une situation spéciale, ils pouvaient demander une exception, laquelle était accordée ou refusée en fonction de leur comportement général et des résultats scolaires. Nous n'avons jamais eu à surveiller s'ils respectaient cette entente. À 20 heures, on avait le plus souvent connaissance qu'ils fermaient le téléviseur. Leurs demandes d'exception étaient rares et le plus souvent accordées. N'est-ce pas là une bonne façon d'apprendre à nos enfants à être responsables ?



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND. La Presse©

Émilie et Bruno regardent la télé sous l'oeil attentif de leurs parents Michel Clermont et Sophie Francoeur.

C'est bien plus profitable pour eux que de se sentir surveillés.

Michelle et Victor Roy
Montréal

Internet ou devoirs ?

Bonjour, j'ai 12 ans et je vais vous faire part de mon point de vue. Moi, je ne passe pas beaucoup de temps devant la télévision. Même que j'y consacre à peine deux minutes par jour pour écouter les prévisions locales à MétéoMédia, le matin avant d'aller à l'école. Par contre pour l'ordinateur, c'est autre chose. Encore une fois ce ne sont pas les jeux vidéo mais le « chat ». À chaque jour, mes parents m'avertissent d'arrêter un peu car je dois faire mes devoirs et pratiquer mon piano. Je crois vraiment que tous les parents devraient limiter leurs enfants car plusieurs élèves passent beaucoup plus de temps devant ces machines qu'à faire leurs devoirs. Ne vous demandez plus pourquoi les notes de plusieurs baissent après l'installation d'Internet chez eux !

Julie-Anne Therrien
Gatineau

Beaucoup de télé

Je suis enseignant en 6^e année dans une école du quartier Villieray. En classe, mes élèves ont tous les matins une courte période durant laquelle ils peuvent raconter ce qu'ils ont fait la veille ou durant la fin de semaine. Je suis à chaque fois perplexe devant le temps ahurissant que beaucoup d'entre eux semblent gaspiller devant la télé. Rares sont les fois où nous entendons parler de sorties culturelles ou sportives, de

visites à la librairie, à la bibliothèque du quartier ou du temps précieux occupé par un jeu de société en famille. Nombreux sont ceux qui bénéficieraient sans doute d'une bonne dose d'affection, d'estime de soi ou tout simplement d'un peu d'intérêt ! Mais encore plus que ces passives minutes passées devant le petit-écran, ce qu'ils y voient est encore plus troublant selon moi. La qualité de ce qu'ils regardent comme films ou émissions est en effet discutable. *Loft-story* et compagnie semblent malheureusement faire partie du quotidien de nombreux pré-adolescents aussi ! Que retient un enfant en quête d'identité en regardant les modèles glorifiés et médiatisés à outrance aujourd'hui ?

Martin Malo
Montréal

Question d'éducation

Je suis un jeune homme de 18 ans et j'aimerais donner mon point de vue. J'adore les jeux vidéo. Je joue à des jeux très violents, mais je ne crois pas que ces jeux entraînent plus de violence de la part des jeunes qui y jouent. Ceux-ci savent très bien faire la différence entre le monde virtuel, le monde des jeux vidéo, et le monde dans lequel nous vivons. C'est plutôt l'éducation qu'a reçue l'enfant. De nos jours, nous le cachons, mais beaucoup de parents n'ont plus le temps de discuter, car tous deux travaillent et n'ont plus la patience pour éduquer adéquatement leurs enfants. C'est plutôt sur ce point que les jeunes sont laissés à eux-mêmes.

Mathieu Daoust
élève cégepien

Deuil et polémique

Toute la polémique soulevée par l’histoire de Marie, dans notre journal de lundi dernier, ainsi que le suicide du directeur général de Saint-Charles-Borromée, Léon Lafleur, ont poussé nos lecteurs à réagir en grand nombre. Nous publions ici quelques-uns des courriels reçus.

Couillard a bien fait

On s’en prend maintenant au ministre Couillard. Pourtant, M. Lafleur s’est lui-même placé dans une mauvaise situation avec sa déclaration minimisant le comportement des personnes entendues sur l’enregistrement. Pourquoi n’avait-il pas auparavant donné suite aux plaintes formulées par la famille de Marie ? Celle-ci avait-elle d’autres recours que de se tourner vers les journalistes, pour protéger d’autres malades ? Le ministre Couillard aurait-il dû lui aussi minimiser les événements pour éviter ce qu’on sait maintenant ? Si demain on apprend qu’il a été lui aussi retrouvé mort, qui accusera-t-on de sa mort ? À mon humble avis, je crois qu’il était de son devoir d’exiger cette enquête sur ces comportements inacceptables.

Cécile Bédard

Alerte rouge...

Le directeur général de l’Association des directeurs généraux des services de santé du Québec, monsieur Michel R. Denis, a blâmé les médias du traitement fait à monsieur Lafleur. Compte tenu des circonstances il faut sans doute prendre en compte la douleurs qui doit affliger les proches de monsieur Léon Lafleur et avoir de la retenue dans nos propos. Néanmoins, même si le visionnement du film *À hauteur d’homme* donne le réflexe à certains de blâmer rapidement les journalistes et les médias, il me semble que l’accusation de monsieur Denis n’est pas acceptable. Nous avons une presse qui en maintes situations délicates a démontré son professionnalisme. Dans le cas présent, compte tenu du peu d’importance que les autorités responsables semblaient faire des gestes et comportements révélés, c’était la mission même de la presse d’en informer le public. Suite à la disparition de son directeur, le porte-parole du syndicat de l’institution a dit que celui-ci était une très bonne personne et qu’il avait sans doute senti son rêve et son oeuvre s’écrouler. Bien plus que la presse, ceux qui ont trahi son oeuvre en agissant de façon aussi dégradante devraient se poser des questions.

Pierre Desroches
Montréal

Constitution de fer

Il faut se demander si la rapidité et l’efficacité avec lesquelles les communications transitent maintenant ne sont pas devenues insoutenables pour les humains que nous sommes. En quelques jours, voire en quelques heures, M. Léon Lafleur est devenu la cible des médias du Québec. Cet homme n’a vraisemblablement pas eu le temps ni la capacité d’absorber tout ce qui arrivait soudainement dans sa vie, et le vase a débordé. Il faut être doté d’une constitution de fer pour affronter la cohue générale et instantanée du peuple et de ses médias.

Jean-Luc Hébert
Granby

Bourreau c. victime

C’est le propre de la nature humaine d’identifier un bourreau et sa victime. À la lecture de scandales comme celui de l’hôpital Saint-Charles-Borromée, le lecteur prend position et dénonce publiquement (ou silencieusement) celui à porter sur le banc des accusés. Vingt-quatre heures plus tard, une nouvelle carte lancée sur la table vient modifier la donne. L’accusé devient soudainement victime. Dès lors, comme le mental ne peut rester avec un sentiment de vide, on montre du doigt de nouveaux coupables. Ainsi, notre conscience s’en va tranquille, le schéma bourreau-victime maintenu indemne. Or, la vraie conscience ne prend-elle pas racine dans le sens des responsabilités qu’on s’attribue face à nos gestes et à nos choix ? En dehors de conditions pathologiques, le suicide reste un choix propre à chacun et nous disposons tous de ce choix. La question n’est pas de déterminer si l’ampleur de l’épreuve justifie davantage de mettre soi-même un terme à sa vie, mais de prendre conscience que nous sommes personnellement responsables de notre réponse devant l’épreuve.

Marie-Josée Bernard

Léon est mort!

GHISLAIN VALADE
L’auteur demeure à Longueuil, arr. Le-moyne.

Voilà ce que j’ai appris à mes proches en fin de journée hier. Pourquoi Léon en est-il arrivé à cette conclusion et a-t-il choisi de s’enlever la vie ? Qu’est-ce qui lui était aussi insupportable, qui lui faisait aussi mal ? Léon a apporté le secret avec lui. Nous, on ne peut que faire des suppositions. J’ai connu Léon en 1969. Nous étions des volontaires SUCO en poste au Cameroun dans le domaine de l’enseignement. Léon est croyant et a de solides valeurs chrétiennes. Il est énergique, dévoué, doté d’un franc-parler, évitant les faux-fuyants, chaleureux et exigeant pour lui et les autres. Tel est mon souvenir de lui. Je l’ai croisé à quelques reprises depuis ces années de coopération et au début des années 90 à l’Énap où il poursuivait des études en management. Il était alors directeur général d’un CLSC, si je me souviens bien. Léon était comme avant, la maturité et l’expérience en plus. J’ai appris ces derniers jours qu’il était directeur général à Saint-Charles-Borromée dans le contexte des dénonciations faites par la famille d’une bénéficiaire. Des révélations troublantes et choquantes qui vien-

nent nous chercher et éveillent des émotions chez chacun d’entre nous. Un événement qui n’a laissé personne indifférent. On voulait démasquer les coupables, connaître les responsables et les punir. Les sanctions prises étaient insuffisantes aux yeux de plusieurs car la cité réclamait un exemple.

Une occasion manquée

L’enquête nous apprendra beaucoup de choses sur la vie en centre de longue durée. Sûrement que cela ne sera pas l’apanage de Saint-Charles-Borromée uniquement. Ayant dit cela, je n’essaie pas de justifier cet état de choses comme étant inévitable donc excusable. Mais bien de signaler qu’il y a un manque de suivi dans le système le meilleur au monde. Le ministre Couillard a manqué une belle occasion de se taire quant il a déclaré, cette semaine, que la direction de l’hôpital banalisait la situation. Léon Lafleur, directeur général, a été jugé et condamné sur la place publique. Ce n’est pas banal. Comme ministre, il a pris la bonne décision en demandant une enquête. Comme ministre, on s’attend à ce qu’il fasse la lumière sur la situation et qu’il rassure le public sur la sécurité des bénéficiaires et la qualité des soins offerts et, le cas échéant, qu’il mette en place les mesures correctives. Par contre, quant un ministre succombe aux tinta-

marres de certains medias et à leurs pressions, il laisse en pâture son personnel de la santé aux bons soins d’un procès sur la place publique, mené par médias interposés, qui préfèrent la justice expéditive et immédiate à la compréhension du problème.

Un problème de taille

Le ministre Couillard a un problème de taille. On ne doute pas de sa bonne foi ni de sa détermination quand il dit vouloir améliorer les soins de santé pour la population. On peut le percevoir comme idéaliste dans sa vision des choses. C’est tant mieux car il en faut des hommes et des femmes qui ont un idéal. Il faut garder en tête que les soins sont dispensés par des personnes à d’autres personnes. Vous avez, monsieur le ministre, un défi important à relever. Je vous invite à porter votre rêve aux personnes qui donnent les soins et services, de leur faire partager votre vision, de leur dire que vous avez besoin d’eux, que vous les estimez, que vous les appuiez et vous que serez exigeant. Le changement, on l’annonce certes, mais on le prépare et on le planifie. On entreprend le changement ensemble. Entre-temps, on va au front avec ses troupes car vous êtes leur patron et vous représentez l’autorité. Tout le monde dans le système est responsable, du préposé au ministre. Léon Lafleur aurait eu droit au bénéfice du doute, monsieur le ministre.

La démagogie, une arme légitime?

RICHARD SÉVIGNY
L’auteur est un psychoéducateur résident à Gatineau.

Les événements malheureux des derniers jours à Saint-Charles-Borromée mettent en évidence un processus injuste pour tous, qui est maintenant solidement implanté. Au cours des dernières années, le droit individuel du malade est devenu la valeur suprême qui rend légitimes toutes les actions, et à laquelle tous doivent se soumettre. Une croyance s’est implantée, celle de croire que la revendication de plus de droits individuels donnerait plus de droits collectifs aux personnes démunies. Mais nous assistons à l’effet inverse. Dans cette démarche de réclamation de droit individuel, il est permis de porter tous les coups. La conséquence inévitable de cette démarche est que l’on se retrouve dans un système où il n’y a plus que des victimes : les personnes qui reçoivent des services écopent, les travailleurs et professionnels qui dispensent les services écopent, et la société en sort perdante.

Les premières victimes

Quelques exemples peuvent permettre d’illustrer de quelle façon les usagers des services sont les premières victimes. Ainsi, les personnes qui ont des difficultés de santé mentale ont réussi au cours des décennies 60 et 70 à être plus respectées en réclamant le droit d’être écoutées. Par la suite, dans ce domaine, comme dans l’ensemble des établissements de la santé et des services sociaux, on a mis en place des structures d’accompagnement de défense des droits et d’accompagnement des plaintes. Bien que cela soit apparu dans un premier temps comme étant un progrès notable, maintenant les effets pervers font en sorte que le système se retourne contre les usagers eux-mêmes. Dénoncer le système de la santé et des services sociaux est devenu une pratique populaire où la nuance est interdite et où la démagogie est une arme légitime qui est utilisée à la défense d’une valeur suprême : le droit individuel. Mais l’exercice de ce



PHOTO MATHIEU TREMBLAY, La Presse©

Un patient de l’hôpital Saint-Charles-Borromée franchit l’entrée de la résidence sous l’oeil d’un agent de sécurité.

droit ne fait que tout bousculer autour de lui et comme citoyen nous en sortons tous perdants. Comme intervenant dans le domaine de la santé et des services sociaux, moi aussi je réclame. Je réclame le droit d’utiliser tous les moyens qui me semblent les plus appropriés pour aider mes clients, et cela même si ces moyens sont hors des normes ba-

lisées, contrôlées et aseptisées qui sont maintenant présentes dans le milieu. Je réclame le droit de pouvoir m’expliquer quand on porte plainte et cela avant qu’on me fasse un procès sommaire qui puisse être médiatisé. Et finalement, je réclame le droit à l’erreur. Les intervenants de la santé et des services sociaux ne sont pas parfaits, mais ils ne sont pas les seuls !

La seule victime demeure Marie

ROBERT ROSE
L’auteur habite à Mont-Royal.

Monsieur Jean Charest, À titre de citoyen, je me permets de ne pas partager vos opinions relatives à la controverse suscitée par les événements survenus à Saint-Charles-Borromée : > Les « exceptions » ne cessant de s’accumuler depuis fort longtemps déjà (et Dieu sait qu’elles s’accu-

mulerait bien davantage si les gens s’estimaient libres ou avaient tout simplement le courage de parler, dans ce contexte de silence coupable ou complice que tous connaissent trop bien...), il y a de bonnes raisons de penser qu’elles soient devenues « la règle » ; > Contrairement à l’adage, si répandu au Québec, que vous vous contentez de reprendre à votre compte, nous devons savoir géné-

raliser quand, ce faisant, nous parvenons enfin à exprimer ce qui est vrai ; en pareil cas, s’abstenir de généraliser uniquement par principe équivaut à s’entêter à se maintenir dans l’erreur, ce qui n’a rien d’enviable, surtout quand on a le titre, les responsabilités et la limousine de « premier ministre » ; > C’est pourquoi une commission d’enquête publique sur la qualité des soins et des services, non seule-

ment dans les CHSLD mais dans tout le réseau de la santé et des services sociaux du Québec s’imposait avant-hier, s’impose aujourd’hui et continuera de s’imposer aussi longtemps que des frileux prétendront nous « représenter », voire nous « diriger » à titre de premier ministre, ou de ministre de ce qu’on voudra, incluant la Santé et les Services sociaux. À la lumière des derniers dévelop-

pements, j’estime que nous devons nous rappeler, encore et encore, que la première victime, la vraie victime, la seule et unique victime, dans le cas qui nous occupe, est nulle autre que Marie, cette dame handicapée que l’on s’est permis, en toute impunité ou presque, de harceler d’aussi vulgaire et barbare façon. Ainsi nous fait envie, contre toute attente, l’humanité des primitifs, des cannibales, et la bonté des bêtes.

MONTRÉAL PLUS

EN BREF

Meurtre à Oka

Une adolescente de 14 ans a été poignardée à mort hier dans une résidence unifamiliale à Oka. Le père de la victime a été arrêté puis emmené à l'hôpital pour y être interrogé. Il était en état de choc au moment de son arrestation et c'est ligoté sur une civière qu'il est arrivé à l'hôpital, sous escorte policière. En début de soirée, la mère de la victime a quitté précipitamment la maison en compagnie de ses deux autres filles pour aller chercher de l'aide en cognant aux portes du voisinage. Elles ont finalement trouvé refuge chez un voisin, d'où elles ont appelé la police. La famille n'était pas connue dans le quartier. Elle habitait cette maison depuis deux mois à peine.

— Nicolas Bérubé

Incendie majeur au centre-ville

Un violent incendie a éclaté hier matin dans un immeuble de la rue Sainte-Catherine Est, entre les rues Montcalm et Wolfe. Le feu s'est propagé à tout l'édifice, ce qui a nécessité l'intervention d'une cen-

taine de pompiers. Plusieurs personnes se sont retrouvées coincées à l'intérieur ; sept ont été blessées aux poumons à cause de l'épaisse fumée, tandis qu'une autre a été victime d'un malaise cardiaque. Selon les premières observations des pompiers, le feu serait d'origine accidentelle. Rappelons qu'aucun détecteur de fumée fonctionnel ne se trouvait dans l'édifice, qui abritait au rez-de-chaussée le sauna gai Millenium.

Incendie sur le Plateau

Un incendie a pris naissance vers 14h30 au 3570, rue Clark, un édifice situé tout juste derrière le Cinéma Ex-Centris. Plus de 80 pompiers ont été appelés à maîtriser les flammes, qui ont pris naissance au deuxième étage pour ensuite se propager à l'étage supérieur. L'édifice, construit de bois et de briques, a subi de lourds dommages, tandis que les habitations voisines ont surtout été endommagées par l'épaisse fumée, qui s'est d'ailleurs répandue dans tout le quartier. On ne signalait aucun blessé dans cet incendie, qui a été maîtrisé vers 16h30, après avoir nécessité trois

alertes. Les pompiers ont ouvert une enquête.

Accident mortel

Une femme d'environ 60 ans est morte hier après avoir été frappée par une automobile en traversant la rue dans l'arrondissement de Saint-Laurent. La victime s'est engagée sur la voie publique alors que le feu était rouge. La femme, dont l'identité n'était pas connue hier, est décédée des suites de blessures importantes à la tête et au haut du corps. Le conducteur de la voiture a subi un violent choc nerveux. L'accident s'est produit à l'angle des rues Côte-Vertu et Marlatt. La circulation a été perturbée pendant quelques heures.

Grève chez Urgel Bourgie

Les quelque 300 employés des salons funéraires Urgel Bourgie de la grande région de Montréal tiendront une journée de grève aujourd'hui. Les travailleurs, qui incluent notamment les employés de bureaux, les chauffeurs, les conseillers en préarrangements, les directeurs de funérailles et les thanatopracteurs, estiment que la direction « n'a pas fait d'efforts sérieux » au cours des dernières rencontres de négociations. Des questions relatives aux propositions salariales et

au recours à la sous-traitance sont au coeur du litige. Les employés, membres d'un syndicat affilié à la CSN, entendent limiter la grève à 24 heures. Des négociations doivent avoir lieu aujourd'hui. Rappelons que la convention collective des employés d'Urgel Bourgie est échue depuis le 20 juillet.

— Nicolas Bérubé

Deux ans de taule pour inceste

Donald Côté, 28 ans, purgera deux ans moins un jour de prison pour agression sexuelle, agression sexuelle armée, séquestration et inceste à l'endroit de sa soeur cadette pendant une période de 17 ans. La juge Danielle Côté a indiqué que l'homme devrait aussi suivre une thérapie. Elle a pris en considération le fait qu'il est resté 29 mois en détention préventive et qu'il bénéficiait de circonstances atténuantes en ayant eu une une éducation sexuelle déviante.

— Presse Canadienne

Présence militaire controversée

La tenue d'un exercice militaire à Sherbrooke jusqu'au 5 décembre soulève la controverse dans la ville.

Si bien que les citoyens sont invités à une grande marche pacifique ce dimanche dans les rues de Sherbrooke pour dénoncer ces exercices militaires et le rôle du Canada en Afghanistan. C'est que depuis lundi, 2000 militaires des Forces armées canadiennes débarquent graduellement à Sherbrooke afin de compléter un entraînement à la veille de leur départ, à la mi-janvier, vers Kaboul, en Afghanistan, pour une mission de maintien de la paix.

— Presse Canadienne

Un présumé proxénète large son avocat

Un des 11 présumés proxénètes du Wolf Pack, Jocelyn-Filogène Mior, a provoqué un débat en droit, hier matin, après avoir annoncé qu'il venait de congédier son avocat, à la troisième semaine de l'enquête préliminaire. Mior a aussitôt demandé au juge Laurent Dubé l'autorisation de contre-interroger lui-même la quatrième victime alléguée entendue à cette enquête. L'homme de 23 ans avait affirmé en mai que cette affaire était « un coup monté » par la police. Il est accusé de proxénétisme et d'avoir vécu des fruits de la prostitution.

— Presse Canadienne

JOURS RECORDS



04



LA JALOUSIE, ÇA SE SOIGNE.



04 ECHO HATCHBACK LE 5 portes

Meilleur véhicule de sa catégorie selon L'Annuel de l'automobile 2004.

179\$

par mois/location 60 mois*
Transport et préparation inclus
Comptant de 1 870\$
Option 0\$ comptant
également disponible à la location

prix Accès

À partir de

14577\$†

Équipement de série ECHO HATCHBACK LE 5 portes 2004 :

- Moteur 1,5 litre, 16 soupapes, VVT-i (LEV), 108 ch
- Consommation : 6,7/5,2 L/100 km ville/route*
- Freins assistés, système ABS
- Direction assistée, à crémaillère
- Système audio 4 haut-parleurs
- Verrous de portières assistés
- Bouches de chaleur aux sièges arrière
- Banquette arrière divisée 60/40
- Phares à halogène de style réflecteur
- Enjoliveurs de roues complets

Et plus de 32 accessoires optionnels pour personnaliser votre Echo.

Votre nouvelle Toyota ne part jamais sans un plein réservoir d'essence, l'assistance routière et des tapis protecteurs.

Votre concessionnaire www.acces.toyota.ca

3185543A

3185543

